



LE GROUPE  
MAA-UL HAYAAT  
COMMUNICATION

Présente

REPONSES DE  
CHEIKH AHMADOU MBACKE  
MAA-UL HAYAAT  
AUX QUESTIONS DES MUSULMANS

*Laylatoul Qadr 2007, Kër Mbaye Fall, Dakar Sénégal*

1

Réponses de Cheikh Ahmadou MBACKE MAA-UL HAYAAT  
aux questions - [www.toubamaoulhayat.com](http://www.toubamaoulhayat.com)

Réponses de Cheikh Ahmadou MBACKE MAA-UL HAYAAT  
aux questions - [www.toubamaoulhayat.com](http://www.toubamaoulhayat.com)

## TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	P. 2
Questions et réponses du mois d'Avril.....	P. 4
➤ 15 Avril.....	P. 4
➤ 22 Avril.....	P. 12
Questions et réponses du mois de Mai.....	P. 20
➤ 13 Mai.....	P. 20
➤ 20 Mai.....	P. 30
➤ 27 Mai.....	P. 41
Questions et réponses du mois de Juin.....	P. 50
➤ 03 Juin.....	P. 50
➤ 16 Juin.....	P. 56
➤ 24 Juin.....	P. 63

## Avant-propos

Le message de **Cheikh Ahmadou BAMBA Khadimou Rassoul** (le serviteur privilégié du Prophète) est universel. Il s'appuie essentiellement sur deux références : le **Saint Coran** et la tradition prophétique (Sunnah). Le fondateur du **Mouridisme** appelle tous les Hommes sur la Voie de DIEU, la Voie de la Droiture (As-sirâtal Moustaqima). **Serigne Touba** prône l'égalité entre tous les Hommes quelle que soit leur nationalité ou la couleur de leur peau. Le seul critère de supériorité, entre eux, devrait reposer sur la crainte révérencielle. Mais, de nos jours, ses enseignements sont négligés par la plupart de ceux qui se réclament de lui. En effet, ces derniers se sont engagés dans une direction opposée à celle que Serigne Touba avait empruntée. Cela, à cause de leur méconnaissance des enseignements de celui qui était l'héritier spirituel du **Prophète Mouhammad** (P.S.L) sur ce qui est apparent (Zaahir) comme sur ce qui est caché (Baatin).

C'est la raison pour laquelle **Cheikh Ahmadou MBACKE Maa-ul Hayaat** inscrit son action dans la revivification des enseignements de Cheikh Ahmadou BAMBA. Eduqué et formé par **Serigne Saliou MBACKE** pendant treize années, il eut l'estime de ce dernier qui témoigna à son égard : « **Partout où se dirige Cheikh Ahmadou MBACKE Maa-ul Hayaat, Serigne Touba l'accompagne** ». Cheikh Ahmadou MBACKE Maa-ul Hayaat est un guide pour l'humanité, une fierté pour l'Afrique et un bouclier pour l'Islam. Il ne ménage aucun effort pour la diffusion effective des enseignements de Serigne Touba dans leur authenticité afin que les musulmans en général comprennent l'œuvre du Saint homme qui est la revivification des enseignements du Prophète Mouhammad (P.S.L). Aussi, ne cesse t-il de rappeler aux Hommes le caractère éphémère et trompeur de la vie présente et celui éternel de la vie future, la véritable vie. Il prêche la pratique du Bien (la voie qui conduit au Paradis) et le blâme du Mal (qui éloigne de l'Enfer). Qu'ALLAH lui accorde une très longue vie et une santé de fer pour qu'il parachève sa noble mission.

Pour une plus grande diffusion des enseignements de Cheikh Ahmadou MBACKE Maa-ul Hayaat, **"le Groupe Maa-ul Hayaat Communication"** transcrit et traduit ses sermons qu'il enregistre tous les dimanches dans le daara de Kër Mbaye Fall (Dakar - Sénégal) et à l'occasion des grands événements comme Laylatoul qadr, Magal, Gamou, Tabaski et Korité ou lors de ses sorties dans les différentes localités du pays et du monde entier. "Le Groupe Maa-ul Hayaat Communication", constitué par des professionnels de la communication, des télécommunications et des multi medias ainsi que des étudiants et des chercheurs, a déjà mis sur pied le site Internet **www.toubamaoulhayat.com**, le journal **"Maa-ul Hayaat"**, des fascicules, des VCD et DVD, supports des sermons et enseignements du Cheikh.

Les cassettes en wolof sont disponibles auprès de Serigne Moussa Traoré (Tel. (+221) 658 98 52).

Qu'ALLAH accepte notre œuvre et la complète.

### **Le Groupe Maa-ul Hayaat Communication**

**REPONSES DE CHEIKH AHMADOU MBACKE  
MAA-UL HAYAAT AUX QUESTIONS DU 15  
AVRIL 2007**

**QUESTIONS ET  
REPONSES DU MOIS  
D'AVRIL**

**QUESTION 1 :**

*J'ai remarqué que quand je prie, je manque de concentration et je pense à autres choses. Je voudrais des conseils pour me départir de cette attitude.*

**RÉPONSE :**

Je conseille à toute personne qui manque de concentration dans la prière de s'habituer à la bonne pensée. La bonne pensée, c'est d'avoir toujours les intentions agréées par le SEIGNEUR. Le sujet de méditation le plus important pour

4

tout individu, c'est la mort. En effet, c'est la mort qui mettra un terme à toute existence terrestre. Chaque personne est en marche vers sa tombe, qu'elle en soit consciente ou non. DIEU a fixé pour tout homme une limite à sa vie sur terre, il n'y a aucun doute à ce sujet. Le Saint Coran nous dit à ce propos: « **A chaque communauté, Nous avons fixé un terme à son existence terrestre** ». Il ajoute : « **Et quand le terme est atteint, nul ne pourra l'avancer ni le reculer d'une seule seconde** ».

Donc, pour chaque personne, notre Seigneur a fixé un certain nombre de jours, de mois ou d'années à passer sur terre. Chaque jour qui passe est un jour de moins à sa vie. Vous savez pertinemment que tout qui ne cesse pas de diminuer, s'épuisera tôt ou tard. Pour cela, chaque personne doit toujours avoir à l'esprit que l'existence terrestre est très éphémère, c'est ce qui lui permettra de se préparer en permanence à la mort en ayant toujours les intentions, paroles et actes agréés par notre Seigneur avant que la mort ne la surprenne. L'individu doit toujours se préparer à la mort,

car il ignore l'état dans lequel elle trouvera son coeur. En effet, le Prophète (P.S.L) disait à ce propos: *“L'individu meurt comme il a vécu et sera ressuscité comme il mourut”*. C'est cette vérité indéniable que chaque personne doit avoir continuellement à l'esprit. Penser à cela, nous donne la concentration dans la prière. Avant même d'entamer la prière, c'est au moment de faire ses ablutions que l'individu doit commencer à penser et à méditer sur la mort. En lavant ses mains, son visage, ses bras, ses oreilles, ses pieds... qu'il pense au jour où on fera tout cela pour lui car il sera dans l'incapacité totale de les accomplir par soi. En effet, le défunt subit les actions de ses laveurs. Au moment du bain, il dira à ses laveurs : *“Faites doucement ! Ne savez-vous pas que je viens de sortir de l'agonie de la mort qui a laissé des plaies partout sur mon corps?”*. Mais, ils ne l'entendront point ! Ils le retourneront à gauche et à droite pour le laver. Après le bain rituel, on bouchera ses oreilles, ses narines..., on attachera ses deux mains et ses deux pieds et on le couvrira d'un linceul. Un jour le Prophète Inssa (Jésus) avait ressuscité quelqu'un qui était mort depuis des siècles. A sa

mort, l'homme était un enfant. Mais lorsqu'Inssa le réveilla de sa tombe, il avait les cheveux blancs. Inssa le questionna et le défunt répondit: *“ça fait des siècles depuis que je suis mort. Mais jusqu'à présent je vis encore la affres de l'agonie, ce qui explique la blancheur de mes cheveux”*.

Lorsqu'on enveloppera le mort dans son linceul, il dira: *“Ne couvrez pas mon visage pour que je puisse voir ceux qui prieront pour moi”*. Hélas, sa demande ne sera point satisfaite. Après la prière, il dira à ceux qui se précipitent de rentrer : *“Ne m'accompagnez-vous pas jusqu'aux cimetières pour me faire davantage de prières avant qu'on ne m'introduise dans ma tombe ?”* Mais, ces derniers ne l'entendront même pas. Lorsqu'il sera placé près de sa tombe pour y être introduit, il verra ce qui l'y attend et lancera un cri de désespoir. Cela n'empêchera point aux gens de l'introduire dans sa dernière demeure. Chaque personne qui descendra dans sa tombe sera accueillie par ses oeuvres. Si elles étaient bonnes, tant mieux. Par contre, si elles étaient mauvaises, malheur à lui (qu'ALLAH nous en préserve). Le

défunt voudra les repousser, mais en vain. Le Saint Coran nous apprend: “ **Ce jour-là, le malfaisant souhaitera s'éloigner de ses mauvaises oeuvres comme l'Occident l'est de l'Orient, ce qui lui sera impossible**”. Les oeuvres accompagnent leurs auteurs partout : dans la tombe, au jour de la résurrection et du grand rassemblement. Donc, chaque personne doit constamment avoir cette réalité à l'esprit. Au jour du Jugement Dernier, toutes les créatures, d'Adam à la dernière, se présenteront chacune avec ses propres oeuvres. Les bienfaisants se présentent avec des vêtements somptueux alors que les malfaisants en sont dépourvus. Tout sera dévoilé. Par conséquent, chaque personne doit se préparer à ce jour de résurrection et du Jugement Dernier. 50.000 ans d'expectation sous la chaleur brûlante du soleil, rapproché à cet effet. La terreur est indescriptible et la durée inimaginable. Seules les bonnes intentions, les bonnes paroles et les bonnes oeuvres seront d'un grand profit. A cause de la chaleur, certains seront immergés dans leur propre sueur jusqu'aux chevilles, d'autres jusqu'aux genoux, d'autres jusqu'au cou et d'autres encore se seront totalement



noyés dans leur sueur. Cependant, il y aura des gens qui ne subiront aucun tourment. Comme le dit le Prophète (P.S.L) : “**prier deux rakkas est plus pénible pour ces gens que ces épreuves**”. Il s’agit de ceux qui avaient une foi inébranlable en ALLAH (que Sa Grandeur soit exaltée).

L’individu doit aussi méditer sur la rencontre qu’il aura avec son SEIGNEUR. Chaque personne se présentera seule devant notre SEIGNEUR comme si elle était Sa seule créature. Tous les membres et organes de son corps se mettront à témoigner sans pour autant que l’individu ne soit en mesure de les faire taire. Tout ce qu’il cachait aux simples humains sera dévoilé devant le Majestueux, le Souverain, le Suprême (que Sa Grandeur soit exaltée). L’individu doit aussi s’habituer au rappel permanent de la traversée du pont Sirât et de tous les événements qui sont devant lui et qui viendront inéluctablement. Le rappel de tout cela conduira tout individu à la maîtrise de soi et à la concentration dans la prière ou dans tout autre acte de dévotion. C’est ce que j’avais à répondre à cette question.

## **QUESTION 2 :**

***Je voudrais des éclaircissements concernant les vers de Serigne Touba suivants: “Alamani rahmanou fi safina bi an-nani xadimou zil madina”.***

## **RÉPONSE :**

Avant d’accéder aux bienfaits de notre SEIGNEUR, Serigne Touba a subi un ensemble d’épreuves, dont le facteur déclencheur a été l’exil par les puissances coloniales. Pour rappel, il fut convoqué à saint Louis (ancienne capitale du Sénégal et résidence du Gouverneur général de l’A.O.F) où le conseil privé du 05 septembre 1895 décida de son exil ; lequel exil aura duré plus de sept ans au Gabon. C’est dans le train qui le transportait à Dakar où il devait prendre le bateau, que notre SEIGNEUR lui a fait connaître qu’il allait au Gabon pour servir le Prophète (P.S.L) et qu’il retournera saint et sauf au près de sa famille avec des grades et des élévations spirituelles. Et à son retour, il sera la porte de

Bienfaits, de Miséricorde et de Salut pour quiconque les convoite. C'est pour cela qu'il a composé ces vers.

**QUESTION 3 :**

***Je voudrais des éclaircissements concernant l'intercession.***

**RÉPONSE :**

L'intercession est une réalité, elle aura lieu, car parmi les surnoms du Prophète (P.S.L), figure "le plus grand intercesseur" (chafa'atoul koubra). En effet, au Jour du Jugement Dernier, lorsque les Hommes subiront 50.000 ans d'expectation sous le soleil, ils iront demander l'intercession auprès de tous les Prophètes (Paix sur eux). Mais chacun d'eux répondra "Nafsi" ("mon propre sort me préoccupe"). Ainsi, ils iront voir le Prophète Mouhammad (P.S.L). Ce dernier se présentera devant notre SEIGNEUR et se prosternera devant LUI. DIEU lui demandera de relever la

tête car ce jour n'est pas un jour de prosternation. IL lui dira : **"Sollicite, on te satisfera, demande l'intercession, on te l'accordera"**. Le Prophète (P.S.L) demandera alors à notre SEIGNEUR de juger les Hommes car, l'attente a été très longue et très pénible. C'est ça la plus grande intercession.

Aussi, les compagnons du Prophète (P.S.L), les hommes de Dieu, les vertueux et les savants qui ont pratiqué leur savoir intercéderont. Il faut préciser que toute personne qui aura ce privilège l'a tenue du Prophète (P.S.L). La preuve de la véracité de l'intercession se trouve aussi dans la parole du Prophète (P.S.L) qui dit dans un hadith: *" Faites-vous beaucoup d'amis, car l'un d'eux pourrait intercéder pour vous "*.

Cependant, avant même d'arriver à l'intercession, il y a plusieurs étapes assez douloureuses que l'individu doit traverser, comme l'agonie, la vie dans tombe, la résurrection, les 50.000 ans de la station debout, etc. C'est pour cela qu'un Saint disait : *"la véritable intercession commence sur terre"*. C'est inscrire l'individu sur le chemin droit, pour qu'à



ce jour il n'éprouve aucune peine et aucune souffrance. L'individu qui a respecté, toute sa vie durant, les recommandations d'ALLAH fera partie de ceux dont le Prophète (P.S.L) disait : ***“Prier deux rakkas leur sera plus pénible que la station debout de 50.000 ans”***. C'est de la même manière qu'ils ne subiront ni peine, ni angoisse au moment de leur agonie et à l'heure de la résurrection. Car, ils étaient éduqués selon les comportements, actes et paroles agréés par notre Seigneur.

#### **QUESTION 4 :**

***Je voudrais des éclaircissements concernant le “jébalu”.***

#### **RÉPONSE :**

“Jébalu” est le terme wolof du pacte d'allégeance. Le terme arabe est “moubayyiha”. Ce sont les Mourides qui disent “jébalu” et les Tidianes, Qadrs et autres disent “jël wird”. Le pacte d'allégeance a un historique et un fondement dans

l'Islam. En effet, les compagnons du Prophète (P.S.L) avaient conclut le pacte d'allégeance avec lui, rien que pour la Face d'ALLAH. Tous ceux qui héritent spirituellement du Prophète (P.S.L) peuvent aussi accepter le pacte d'allégeance des musulmans. Aux temps de l'essor de l'Islam et de son expansion à travers le monde entier, le Prophète (P.S.L) avait envoyé Mouhazz ibn Jabbal au Yemen. Il lui avait ordonné d'inviter les yéménites au pacte d'allégeance en faisant dans un premier temps la profession de foi. Quelques temps après, il devait les appeler à la prière, puis au jeûne et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils accomplissent tous les piliers de l'Islam. L'émissaire de la meilleure des créatures (P.S.L) ne devait pas leur imposer toutes les obligations de l'Islam d'un seul coup. Il devait le faire étape par étape. Ceci est une marque de la sagesse et de la pédagogie du Prophète (P.S.L). C'est de la même manière qu'il envoyait ses autres compagnons dans les autres contrées environnantes de l'Arabie pour y répandre l'Islam. Mais, à chaque fois, il leur donnait l'autorisation d'accepter le pacte d'allégeance de ceux qui répondaient à leur appel. Ces

derniers devaient prêter serment dans le respect des principes de l'Islam (tawhid, la bonne parole, le refus du mensonge, la chasteté, bref tous les comportements agréés par ALLAH). A ce propos, DIEU, s'adressant au Prophète (P.S.L) lui dit dans le Noble Coran : **“Quand des femmes viennent vers toi pour conclure un pacte d'allégeance de foi (n'associer DIEU à personne et à rien de par Sa Forme, de par Ses Oeuvres et de par Ses Attributs); qu'elles s'engagent à ne pas commettre l'adultère et à ne pas voler; qu'elles s'engagent à ne pas faire de faux témoignages et qu'elles s'engagent à ne jamais te désobéir ; alors accepte leur pacte d'allégeance et implore d'ALLAH le Pardon pour elles. Qu'IL est Miséricordieux et Pardonneur des fautes passées”** (sourate 60, verset 12).

Après le Prophète (P.S.L), les Saints qui héritent de lui sur ce qui est visible comme sur ce qui est caché renouvellent cette tradition du pacte d'allégeance. Même dans certaines communautés qui ne fonctionnent pas sur les

principes de l'Islam, si vous regardez de plus près, elles font du pacte d'allégeance le lien qui rattache chaque membre au groupe. En effet, dans certaines sectes, à travers le monde, chaque membre doit prêter serment et s'engager à respecter scrupuleusement tous les principes qui régissent l'organisation. La désobéissance est considérée comme une trahison et est synonyme d'excommunication et souvent de tortures à mort. Il faut signaler qu'au début de l'Islam, le pacte d'allégeance n'était pas une obligation pour les musulmans. Les musulmans et même les non musulmans se limitaient à l'engagement de principe (“moushahada”). Ils s'engageaient au respect des clauses établies au sein de la communauté. Mais plus tard, le pacte de fidélité fut conclu par les musulmans avec le Prophète (P.S.L). C'est le même jour où ils avaient prêté serment au Prophète (P.S.L) que le verset suivant a été révélé : **“Aujourd'hui ALLAH a définitivement agréé les musulmans pour t'avoir prêté serment”**. Le Saint Coran poursuit en disant : **“Ceux qui t'ont prêté serment l'ont fait à ALLAH. Leurs mains sont**

**posées sur Celles d'ALLAH**". Il faut connaître la "haqiqa" en profondeur pour comprendre cela.

Pour avoir été hérité du Prophète (P.S.L) sur ce qui est visible comme sur ce qui est caché, Serigne Touba a revivifié cette tradition du pacte d'allégeance, ou du "jebalu", si vous voulez. Il a suivi les pas du Messenger de DIEU et a inscrit ses disciples sur le même chemin que celui sur lequel le Prophète (P.S.L) avait mis ses compagnons. C'est de la même sorte qu'avaient agi Cheikh Ahmad Tidiane, Cheikh Abdou Qadr Jeylani et tous les hommes de DIEU. Car, les hommes de DIEU sont des éclaireurs, des guides pour tous ceux qui suivent leurs enseignements. C'est à ce propos que le Prophète (P.S.L) disait: "**Mes compagnons sont des éclaireurs. N'importe qui, d'entre eux, vous suivrez pas à pas, vous accéderez à l'Agrément d'ALLAH**". Aussi, quiconque suit scrupuleusement les pas d'un homme de DIEU accédera à l'Agrément d'ALLAH, il n'y a aucun doute à ce sujet. Donc, le pacte d'allégeance un fondement dans l'Islam. C'est la raison pour la quelle il se perpétue jusqu'à

nos jours. Tout individu qui prête serment à un homme de DIEU agréé par le SEIGNEUR, c'est comme s'il l'avait fait avec le Prophète (P.S.L). Serigne Abdou Lahat Mbacké (troisième khalife de Serigne Touba) disait un jour : "*quiconque prête serment à Serigne Touba l'a fait au Prophète (P.S.L) et quiconque a prêté serment au Prophète (P.S.L) l'a fait à DIEU*". Tout individu qui prête serment à un véritable homme de DIEU aura la garantie comme l'avait eue les compagnons du Prophète (P.S.L) pour lui avoir vendu leur vie leurs biens et leur famille.

#### **QUESTION 5 :**

***J'entends souvent les gens dire que "Serigne Saliou est Serigne Touba". Je voudrais des éclaircissements par rapport à cela.***

## **RÉPONSE :**

Les expressions “Serigne Touba Serigne Abdou Lahat Mbacké”, “Serigne Touba Serigne Abdou Qadr Mbacké”, “Serigne Touba Serigne Saliou Mbacké” sont venues d’une grande autorité du Mouridisme, Serigne Moustapha Bassirou Mbacké. Quand il était le bras droit de Serigne Abdou Lahat Mbacké, c’est lui qui disait: “Serigne Touba Serigne Abdou Lahat Mbacké”. C’est ce qui s’est poursuivi jusqu’à nos jours. Voilà donc ce qu’on peut en dire de l’historique de “Serigne Touba Serigne Saliou Mbacké”. Par ailleurs, entre un homme de DIEU et les membres de sa famille qui suivent ses pas, il n’y a aucune différence. C’est une continuité. Serigne Saliou est de ceux là.

*Qu’ALLAH nous donne la force de comprendre les messages et de suivre scrupuleusement Ses Recommandations.*

## **REPONSES DE CHEIKH AHMADOU MBACKÉ**

### **MAA-UL HAYAAT AUX QUESTIONS**

**DU 22 AVRIL 2007**



#### **QUESTION 1 :**

*Je suis femme Mouride. J’observe les cinq prières quotidiennes et le jeûne du mois de Ramadan. En plus, je donne l’aumône aux nécessiteux et je fais de mon mieux pour me conformer aux recommandations de Notre Seigneur. Cependant, j’ai du mal à porter le voile. Je voudrais savoir les conséquences qui pourraient en découler.*

***J'entends dire aussi que si une personne accomplit une action sans conviction, le Seigneur ne l'acceptera pas. Je souhaiterais être édifiée sur cette affirmation.***

#### REPONSE

Toutes les pratiques que vous venez de citer sont recommandées par le Seigneur. Elles font partie des dogmes de l'Islam. Tout musulman doit les accomplir. Néanmoins, le port du voile est prioritaire sur toutes les autres pratiques pour la femme. S'il se trouve que vous ne portez le voile qu'aux heures de prière, votre prière pourrait être acceptée. Mais, vous devez savoir que le port du voile pour la femme est une recommandation du Seigneur. Par conséquent, vous devez vous efforcer de l'accomplir, pour la FACE de DIEU. En effet, le port du voile a de nombreux bienfaits pour celle qui le fait. En revanche, le refus de s'y conformer peut engendrer des malheurs ici-bas et à l'Au-delà (qu'ALLAH nous en préserve).

D'ailleurs, ce qui peut vous empêcher de porter le voile (votre jeunesse ou votre beauté) n'est que passager. Si vous en étiez consciente, je pense que vous privilégieriez la recommandation d'ALLAH qui vous ouvrira les portes d'une vie heureuse et éternelle. Le plaisir que vous avez en ne portant pas le voile est très éphémère et peut vous conduire à des châtiments éternels. Donc, mieux vaut choisir ce qui est éternel à la place de ce qui est temporaire. Il est vrai que la Miséricorde de notre Seigneur est sans limite. Mais elle est exclusivement réservée à ceux et à celles qui se détournent de Ses interdits et qui se conforment à Ses recommandations.

Même si, parfois, nos sermons paraissent être durs, sachez que nous ne cherchons à faire du mal à personne. Nous ne recherchons que l'Agrément de Notre Seigneur. Que les gens se dirigent vers nous ou qu'ils nous tournent le dos, cela nous est indifférent. Nous ne cherchons pas les éloges des Hommes, mais nous ne craignons pas non plus leurs dénigrement. Nous ne cherchons à plaire ni à déplaire

à qui que ce soit. Nous ne parlons et n'agissons que pour la FACE d'ALLAH et ceci, au prix de notre vie. Ces propos semblent se rattacher à cette réponse mais ce n'était qu'une parenthèse. En effet, ces paroles qui paraissent être dures, sont rapportées par le Saint Coran et la tradition du Prophète (P.S.L.) et nous en avons aussi la certitude. Nous ne faisons que transmettre la Vérité, Celle qui est utile ici bas et à l'Au-delà. En fait, tout ce que nous disons sur la mort ou ce que les Hommes vertueux en disent et qui semble être heurtant, est très avéré car c'est le Seigneur qui l'a ainsi dit. Mais, celui qui s'est engagé dans le chemin de la droiture n'est pas concerné par ces châtiments éternels. De même, celui qui a emprunté le chemin de la perdition ne bénéficiera pas des plaisirs et des réjouissances de l'Au-delà. Donc les Hommes doivent accorder une importance capitale à leur religion (Islam), pour mieux la connaître et la pratiquer convenablement car elle est leur unique trésor.

#### QUESTION 2 :

***Est-il possible qu'un mort ressuscite pour ensuite aller vaquer de nouveau à ses occupations?***

#### REPONSE

Vous avez posé une question très pertinente car il y a certaines personnes qui, de par les croyances qu'elles se font de l'âme, soutiennent que l'individu est en perpétuelle métempsychose. Ces croyances sont très répandues dans le milieu "Sereer" car on voit parfois certaines personnes qui font des marques sur leurs morts pour pouvoir les reconnaître à leur retour.

Il y a d'autres personnes qui, de par les connaissances qu'elles disent détenir du Soufisme, conçoivent la mort comme un cycle et soutiennent que : si le défunt était un bienfaisant, son âme réincarnera un autre individu plus "parfait" qui sera très fortuné, très célèbre et mènera une vie plus agréable. Par contre, s'il était un malfaisant, son âme

réincarnera un animal qui sera maltraité. Il y a d'autres personnes qui croient que, l'âme, après la mort, réincarnera un arbre.

Ces croyances très complexes, du reste, sont véhiculées par des sectes dispersées à travers le monde entier. Ces communautés ont un mode de vie qui se fonde sur des doctrines qu'ils se transmettent et qui se reflètent sur leurs discours et sur leurs façons d'appréhender les choses. Mais le musulman, en ce qui le concerne, ne doit se référer qu'au Saint Coran et à la *Sunnah* du Prophète (P.S.L) qui nous enseignent que l'individu ne vit et ne meurt qu'une seule fois, sur terre. Après la mort, on vous amènera dans la tombe où vous séjournerez jusqu'au Jour du Jugement Dernier. Ensuite, vous assisterez, après votre résurrection de la tombe, au Jugement Dernier au cours duquel le Grand Maître, ALLAH, rétribuera chaque individu en fonction de ses œuvres : les bienfaisants iront au Paradis et les malfaisants entreront en Enfer où ils demeureront éternellement. C'est

uniquement cela qui doit constituer le soubassement de la foi du musulman et rien d'autre.

### QUESTION3 :

***M'est-il permis de financer un salon de coiffure ou toute autre activité de ce genre pour ma sœur ?***

### REPOSE

Toute personne qui finance une activité que le Seigneur (que Sa Grandeur soit exaltée) n'agrée pas, encourage le bénéficiaire dans le blâmable. Par conséquent, ils partageront tout pêché qui en découlera. Par contre, celui qui investit son argent dans une activité agréée par le Seigneur jouira, au même titre que le bénéficiaire, des bienfaits qui en découleront.

Pour ce genre d'activité dont vous parlez dans cette question, elle regroupe plusieurs branches telles que le



maquillage, la tresse, le greffage, la perruque etc. L'Islam n'interdit pas à la femme de se maquiller ou de s'occuper de son hygiène corporelle. Par contre, s'il s'agit de faire des tresses avec des cheveux artificiels ou de toute autre activité non agréée par le Seigneur, alors, celui qui aide quelqu'un à la développer partagera avec lui le péché qui en découlera.

#### QUESTION 4 :

***J'ai entendu dire que certains Mourides et Tidjanes, à la sortie de leurs retraites spirituelles, se réclament "Dieu" et tout ce qu'ils voient est "Dieu". Ils disent que cela repose sur la "haqiqa". En plus de cela, ils disent que le nommé Halladj avait affirmé : « je suis la Vérité » et que lorsqu'il fut exécuté, son sang avait marqué sur le sol : « je suis la Vérité ». Je voudrais avoir plus d'éclaircissements sur cela?***

#### REPONSE

Personnellement, je n'ai pas encore rencontré quelqu'un qui affirme à la fin de sa retraite spirituelle, qu'il est notre Seigneur ; bien que j'aie eu échos de cela.

Ceux qui le disent se fondent sur des savoirs dits ésotériques pour justifier leurs propos. Mais, en ce qui nous concerne, nous disons que cette façon d'agir est en porte-à-faux avec la voie de la Droiture. Vous savez que dans la "haqiqa", il y a beaucoup de choses qui paraissent se ressembler alors qu'elles ne le sont pas. C'est la raison pour laquelle, certains hommes de Dieu préfèrent taire les bienfaits que notre Seigneur leur octroie car les dévoiler peut prêter à confusion. En effet, quelqu'un peut soutenir des propos semblables à ceux (d'ailleurs vrais) qu'un homme de Dieu a tenus alors qu'en réalité il fait allusion à autre chose (souvent fantaisiste). Pour vous l'expliquer plus clairement, prenons l'exemple de la contrefaçon, de l'imitation et de la falsification des produits industriels. Deux produits peuvent se

ressembler alors que l'un est original et l'autre ne l'est pas. Il vous faut parfois une vision très attentive pour les reconnaître.

Certains soutiennent que « Tout est Dieu ». Mais, en réalité notre Seigneur est le Créateur de toute chose. Les Guides qui inculquent ces "connaissances" à leurs disciples, les font précéder de longues périodes de "Zikr" alors qu'en réalité ils pouvaient leur apprendre tous ces "savoirs" en moins d'une minute, d'autant plus que c'est cela leur principal objectif. Il y a certains qui vont jusqu'à vous représenter la faune, la flore, le soleil, la lune, les étoiles et même le Trône de DIEU et la "Tablette gardée" (*Arch, Koursiyou, Lawhoul mahfouz*), à partir de votre propre personne. Pire encore, ils vous feront croire que vous êtes Notre Seigneur (qu'ALLAH nous préserve de ces propos). Nous connaissons bel et bien toutes ces doctrines. Mais, sachez que Notre Seigneur est très différent de ce que la simple intuition de l'homme décrit. Si nous voulons Le connaître, les références sont le Saint Coran et la tradition prophétique, pas autre chose. Toute

connaissance qui diffère de ces deux sources complètes et intarissables ne peut, en aucun cas, être cautionnée dans l'Islam.

A propos de Halladj, il fait partie des Hommes de DIEU qui tiennent occasionnellement des paroles qui dépassent l'entendement humain. C'est dans l'extase que ces Hommes de DIEU tiennent des propos tels que ceux de Halladj « *Annal haq* » (« Je suis la Vérité ») qui lui ont valu d'être exécuté ; ou même d'autres encore beaucoup plus étonnants qu'on ne doit jamais révéler. En réalité ils ne parlent pas de leur personne (l'enveloppe corporelle, leur nature adamique), mais plutôt de la Lumière Divine, pleine de secrets, à partir de laquelle Notre Seigneur a créé leur âme. En effet, le Seigneur n'est pas visible à l'œil, mais l'individu peut L'adorer jusqu'à arriver à Le ressentir dans son âme. Cette sensation peut atteindre des degrés au point que l'individu voit le Seigneur en toute chose. Cependant, cela est différent de la conception que certains peuvent avoir de : « Tout est DIEU ». Vous voyez donc que ces deux conceptions

semblent exprimer la même idée alors qu'elles sont éloignées comme l'Orient et l'Occident.

Quant à ceux qui ont exécuté Halladj, ils ne seront pas poursuivis pour leur acte, s'ils l'ont fait pour la FACE de DIEU et pour préserver la Sharia. En effet, l'Homme de DIEU qui tient des propos condamnables dans la Sharia peut être tué, mais il mourra en martyr. C'est seulement celui qui a atteint la station mystique lui permettant de connaître le destin de chaque individu (qu'il soit présent ou non, qu'il soit en vie ou non) qui peut vous dire réellement ce qui s'est passé durant l'exécution de Halladj. Néanmoins, si vous vous référez à l'ouvrage "*At- tabahatoul koubra*" de Cheikh Abdoul Wahab CHAHRAANI que Serigne TOUBA cite souvent dans ses écrits, vous aurez d'amples informations sur la vie et l'œuvre de Halladj. Cet ouvrage couvre l'époque de Seydina Abou BEKR (premier calife de l'Islam) jusqu'au neuvième siècle de l'Hégire (l'époque durant laquelle a vécu CHAHRAANI). Il est à signaler que les faits que vous évoquez dans votre question (lorsqu'il fut exécuté son sang

avait marqué sur le sol : « je suis la Vérité ») ne sont pas rapportés dans cet ouvrage. Mais, jusqu'à l'instant où l'on s'apprêtait à l'exécuter et qu'il fut immobilisé, il n'a pas retiré ses propos, il continuait de les affirmer. C'est donc pour éviter toutes ces confusions et tous ces malentendus entre l'Homme de DIEU et le profane qu'on recommande au premier de taire les privilèges que le Seigneur lui octroie. Quant à celui qui n'arrive pas à comprendre leurs propos, on lui recommande de ne jamais essayer de les contredire et de s'abstenir d'émettre des critiques à leur égard. Toutefois, cela n'enlève en rien le devoir de dénoncer au besoin, ces divers "savoirs" (dont il a été question plus haut) qui sont en porte-à-faux avec le Saint Coran, la tradition prophétique mais aussi avec les enseignements des Saints. D'ailleurs, la plupart de ceux à qui on inculque ces types de "savoirs" finissent par devenir de mauvais exemples pour la société alors que l'Islam construit un individu correct, pieux et exemplaire. En ayant une autre vision du Paradis et de l'Enfer, pour ne pas dire les nier totalement, ceux et celles qui croient à ces idéologies finiront par avoir une vie presque

semblable à celle des animaux. Ils ne se soucient plus des éventuels châtiments qui pourraient découler de leurs mauvaises actions et de leurs mauvaises paroles. Il n'y a donc plus rien qui les empêche de vivre comme ils le désirent et ils n'éprouvent jamais de regrets dans leurs actes encore moins dans leurs paroles. Donc, compte tenu des multiples spécificités de notre époque, tout homme doit bien réfléchir avant de s'engager dans une cause. Qu'il se réfère toujours au Saint Coran et à la tradition prophétique !


*Qu'ALLAH nous montre la Vérité et nous donne la force de la suivre. Qu'IL nous écarte du faux et de tout ce qui s'y apparente. La bonne fin appartient à ceux et à celles qui s'astreignent à suivre le chemin de la Droiture !*

*Qu'ALLAH nous agrée et vous agrée.*

## RÉPONSES DE CHEIKH AHMADOU MBACKÉ

### MAA-UL HAYAAT AUX QUESTIONS

DU 13 MAI 2007



QUESTIONS ET  
REPONSES DU MOIS  
DE MAI

---

#### QUESTION 1 :

*Je suis mouride et je m'efforce de faire du bien et me démarquer du mal, mais je n'y parviens pas. Aussi, m'arrive-t-il souvent d'avoir de mauvaises pensées à l'endroit des hommes de Dieu. Pouvez-vous m'aider à me départir de cette attitude?*

#### REPONSE

Un aspirant ("Mouride"), comme on le décrit la plupart du temps, ne vise que l'agrément de Son Seigneur (Que Sa

Grandeur soit Exaltée) dans toute chose ; de près ou de loin. Au début, il est comparable à un enfant qui apprend à ramper et puis à marcher. C'est pour cette raison qu'il rencontre parfois des obstacles qu'il ne pourra pas franchir. Mais s'il persévère dans la voie, il finira par avoir les attitudes que son guide veut lui inculquer.

Parfois, l'individu a des pensées blâmables et a tendance à les traduire en actes. Pour se départir de cette attitude, il faut qu'il apprenne à méditer sur les conséquences que peuvent engendrer la mauvaise action. En effet, s'il prend conscience des conséquences qui pourront découler de sa mauvaise attitude en termes de châtements dans sa tombe, qui est son premier lieu de séjour, il retrouvera alors la force de persévérer davantage dans la bonne action et de s'écarter de la mauvaise, car il ne souhaiterait pas la retrouver dans sa tombe.

De même, pour persévérer dans la bonne action, il faudra méditer sur les réjouissances et les faveurs que le Seigneur (Que Sa Grandeur soit Exaltée) a promises aux bienfaisants.

Avoir de mauvaises pensées à l'endroit d'un Saint homme n'est pas du tout une bonne chose et ce n'est pas élégant aussi. Mais je ne sais pas, de quelles genres de pensées il s'agit. Si ce ne sont que des pensées qui lui traversent l'esprit sans pour autant qu'il les traduise en actes, quel que soit leur gravité, il ne comparaitra pas par rapport à cela. L'individu peut avoir parfois des pensées qu'il n'osera jamais dire. D'après le Prophète (P.S.L) : « **le Seigneur pardonne toute mauvaise pensée qui nous traverse l'esprit, sauf si on la traduit en actes ou en paroles** ». En effet, satan ne cesse de nous mener vers des pensées et des intentions que le Seigneur n'agrée pas. Mais, il convient de savoir que le disciple qui profitera le plus des bienfaits d'un homme de Dieu est celui qui a le plus confiance et qui n'a point de mauvaises pensées envers lui. De même, dans toute chose, celui qui en tire le plus de profit est celui qui en croit le plus, que cela relève d'Ici bas comme de l'Au-delà.

Qu'ALLAH lui vienne en aide, lui accorde des faveurs, l'incite davantage vers LUI et le préserve de Satan et des malheurs.

QUESTION 2 :

***J'apprécie à sa juste valeur le travail que vous avez accompli envers toutes les créatures. Mais, je voudrais avoir plus de renseignements et d'éclaircissements en ce qui concerne votre personne car je ne vous connais pas tellement.***

REPONSE

Parler de ma personne ne m'est pas une chose aisée. L'Histoire (taariq) occupe une place importante dans la vie des hommes, car toute chose a une origine, un repère.

Ce que nous pouvons dire de notre personne c'est que nous sommes un simple esclave de Dieu (Que Sa Grandeur soit Exaltée), le plus bas de toutes les créatures. Mais, le Seigneur (Que Sa Grandeur soit Exaltée) nous a gratifié de Ses FAVEURS, de Ses BIENFAITS et de Sa LUMIERE au point que nous sommes dans l'incapacité de LUI en rendre

grâce à sa juste valeur. Mais tout cela relève de la volonté de notre Seigneur (Que Sa Grandeur soit Exaltée).

Cheikh Ahmadou BAMBA a dit dans ses écrits : « *ALLAH (Que Sa Grandeur soit Exaltée) est mon Seigneur, Mouhammad (P.S.L) est mon Prophète, le Coran est mon livre et la Sunna du Prophète (la Sharia) est ma voie* » .

Nous aussi, nous ne nous réclamons que de cela.

Il y a des fois, des questions relatives à nos liens de parenté avec Serigne TOUBA ou des rapports qu'auraient eus nos parents avec celui-ci. Si tel est le cas nous pouvons aussi lui apporter des éclaircissements allant dans ce sens bien que ce soit une chose qui ne nous met pas à l'aise. Mais, il n'y a pas de mal à cela car il veut avoir plus de renseignements et mieux savoir. C'est même une très bonne initiative car, dans le *Mouridisme*, pour la plupart des Guides, les gens préfèrent toujours connaître le lien familial avec le fondateur de la voie qu'est Cheikhoul KHADIM ou d'entendre sur eux des dires sur le passé honorifique de leurs parents.



Notre nom est AHMADOU. Notre père s'appelle MOUHAMADOU MOUSTAPHA, homonyme du fils aîné de Serigne TOUBA. Son père s'appelait AHMADOU qui est le fils de HARA MIN BAATI qui faisait partie des hauts notables de MBACKE. Il fut le chef de village de cette localité pendant trente (30) ans. On raconte qu'il eut des temps où MBACKE était frappé par une terrible sécheresse. En cette période, il était âgé de plus de 100 ans. Les notables de MBACKE se rendirent chez lui pour lui demander de faire des prières pour que la pluie revienne. Il prit sa canne et fit le tour du village. De retour chez lui, il dit aux gens de mettre à l'abri, au plus vite, tous les objets qu'ils ne souhaiteraient pas voir mouillés. A peine a-t-il fini de parler que la pluie commença à s'abattre dans le village. Son père s'appelait SAER SOKHNA BOUSSO qui est le fils de MAME MARAME MBACKE. Donc, Serigne Modou Adjara est et un frère paternel de Serigne TOUBA car leurs grands parents ont le même père. AHMADOU SOKHNA BOUSSO est le père à MAME ASTA WALO qui est la mère de MAME DIARRA

(mère de Serigne TOUBA). Leurs deux parents sont donc du même père car mon grand père AHMADOU qu'on appelle communément Serigne MODOU ADJARA est le petit-fils de SAER SOKHNA BOUSSO.

Lorsque Serigne TOUBA a commencé sa mission à MBACKE Baol et s'est déclaré comme étant la porte de la MISERICORDE du Seigneur, de Sa CLEMENCE, de Ses FAVEURS et de Sa LUMIERE, mon grand père Serigne MODOU ADJARA (ou AHMADOU) fait partie des premiers disciples de la famille MBACKE à le suivre. Il fait aussi partie de ceux qui ont fondé la cité de DAROU SALAM avec Serigne TOUBA après que ce dernier ait cédé sa maison qui est actuellement près de la voie ferrée à son oncle Serigne BOUSSOBE.

A DAROU SALAM, il s'est passé beaucoup d'événements entre Serigne MODOU ADJARA et Serigne TOUBA. Comme nous l'avons dit sitôt, nous n'avons pas

l'habitude de discourir sur cela mais il est dès fois important de le faire car il existe des disciples qui ne suivent leurs Guides que pour ce qu'on raconte sur eux. Mais, nous n'avons pas cette vision des choses. Nous voulons que toute personne qui décide de conclure le pacte d'allégeance avec nous, qu'elle le fasse en fonction de ce qu'elle a vu ou ressenti sur nous mais non pour des propos élogieux qu'elle a entendus sur notre personne.

A DAROU SALAM, la mission de Serigne TOUBA était à ses débuts (à peine trois ans d'existence). Notre père MOUHAMADOUL MOUSTAPHA communément appelé Serigne AMDY m'a raconté qu'un jour, Serigne TOUBA s'était retiré avec Serigne MODOU ADJARA dans son un champ jouxtant la maison. Serigne MODOU ADJARA lui tenait la bouilloire pour qu'il fasse ses ablutions. Il fit une prière de deux (02) RAKKAS et ordonna à Serigne MODOU ADJARA de se mettre à sa droite. Il lui fit savoir qu'il veut l'inscrire sur le chemin de la droiture et lui faire accéder à son Seigneur.

En disant cela, le Cheikh pointa son doigt en direction de la MECQUE.

Serigne MODOU ADJARA a raconté à Serigne AMDY qu'il voyait devant lui, en ce moment, la KAABA et rien ne les séparait. C'est uniquement cet événement qu'on peut relater, de ce qui s'est réellement passé ce jour là. Mais il y'en a d'autres que Serigne SALIOU MBACKE m'a raconté car j'ai vécu plusieurs années auprès de lui. En effet, mes rapports avec Serigne SALIOU sont antérieurs à ma venue au monde. Cela date de très longtemps et ce fut une très longue histoire car c'est au cours de cet entretien que Serigne TOUBA, pour la première fois, avait parlé de moi à Serigne MODOU ADJARA.

Serigne MODOU ADJARA fait partie de ceux que Serigne TOUBA avait choisis pour procéder à l'abattage des arbres de la forêt de TOUBA. Il en a vécu des moments pénibles. En effet, Serigne SALIOU MBACKE m'a raconté qu'à cette époque, il y'avait une très grande famine, à tel point qu'ils ne

mangeaient et buvaient qu'une seule fois dans la journée. Il m'a raconté cette histoire durant les moments pénibles de N'DIAPANDAL car nous étions aussi confrontés, dans cette localité, à une famine très dure. Nous ne prenions aussi qu'un seul repas dans la journée. Il est allé jusqu'à me dire qu'il y'avait ce qu'on appelait à l'époque le "GOBARDIASS" c'est-à-dire qu'ils ne mangeaient dans la journée qu'une seule poignée de couscous et un ne buvait que l'équivalent d'un couvercle de bouilloire. Serigne SALIOU m'a raconté aussi que Serigne MODOU ADJARA lui a dit qu'il y avait des moments où il se nourrissait parfois d'argile pour mieux travailler, au point que les gens l'imitaient sur cela.

Après l'abattage des arbres, Serigne MODOU ADJARA faisait partie des quinze que Serigne TOUBA avait choisi pour aller s'installer à TOUBA. Ensuite, il en resta 99 qu'il confia à Cheikh Anta. Il a vécu à TOUBA avec lui près de sept (07) ans. C'est après que Serigne TOUBA alla s'installer à MBACKE BAARI DJOLOF pendant presque six (06) à sept

(07) mois avant d'être exilé au GABON par voie maritime. L'exil de Serigne TOUBA a duré plus de sept (07) ans avant qu'il ne revienne au SENEGAL en 1902. C'est après cet exil que les gens commencèrent réellement à se ruer vers lui.

Serigne MODOU ADJARA avait l'habitude de dire qu'il n'aimait rien d'autre que la personne de Serigne TOUBA. En effet, Serigne TOUBA lui demandait le plus souvent de lui dire ce qu'il veut pour qu'il le lui réalise. Il a eu à maintes reprises l'agrément de Serigne TOUBA qui à l'occasion lui donnait la permission de retourner auprès de sa famille, mais il n'a jamais accepté de se séparer de lui. Serigne TOUBA l'avait installé à N'DIAREM (DIOURBEL) à son retour d'exil. Sa maison à N'DIAREM se trouve actuellement à l'Est de celle de Serigne SALIOU car ils cohabitaient.

Toutes ces informations, m'ont été confiées par Serigne SALIOU lui-même. Serigne MODOU ADJARA fut rappelé à DIEU en 1958.

Un jour Serigne TOUBA l'a réuni avec deux autres disciples dont l'un était Serigne ABDOU RAHMANE LO qui a assuré l'enseignement coranique et l'éducation de la quasi totalité de la famille de Serigne TOUBA aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Il lui demanda d'exprimer tous ses souhaits et Serigne MODOU ADJARA lui répondit qu'il n'aime rien dans ce bas monde, si ce n'est la personne du Cheikh. Serigne TOUBA lui dit : « *Tu a rencontré en cela l'amour du Prophète (PSL) et de son Seigneur. En plus, ton Seigneur t'a accordé 70 fois le privilège de Seydina Ousmane. Le Prophète (P.S.L) avait dit de lui qu'au Jour du Jugement Dernier, il intercédera pour 70 000 personnes qui étaient destinées à l'Enfer* ».

Il y a beaucoup d'autres faveurs dont je ne trouve pas la nécessité d'en parler car ceux qui sont ici présents viennent de m'entendre pour la première fois parler de ces faveurs et pourtant il y'a certains qui ont fait avec moi plus de dix ans. Dieu merci qu'ils ne se soient jamais préoccupés de cela car ils sont tous satisfaits et confiants de ce qu'ils ont vu et

ressenti en ma personne ; de par mes paroles, mes actes et mes relations avec eux. Ils ont la certitude que le Seigneur (Que Sa Grandeur soit Exaltée) leur a fait rencontrer ce qu'ils recherchaient par divers horizons. C'est, cela qui compte pour moi et qui m'intéresse le plus. En effet, Serigne TOUBA conseillait à Serigne FALLOU de ne jamais se glorifier de son ascendance mais plutôt de ses actes et de ses œuvres car les ancêtres sont devenus des os. Néanmoins, la connaissance des origines de quelqu'un peut nous amener à avoir de bonnes appréciations sur sa personne. En effet, lors de notre visite aux disciples de THIES (04 avril 2007) ; chez Serigne SALIOU TOURE, un homme s'est levé pour nous témoigner de la gratitude de l'assemblée. Serigne SALIOU TOURE (représentant de Serigne Saliou Mbacké à Thiès) lui répondit que cet homme ne pouvait avoir une attitude autre que celle-ci car son grand père Serigne MODOU ADJARA fait partie des rares disciples dont on peut témoigner qu'ils ne se sont jamais départis de l'éducation que Serigne TOUBA leur avait inculquée avant et après sa disparition.

Serigne SALIOU TOURE a fait une remarque très pertinente car un Guide peut donner une bonne éducation à un disciple, qui par la suite s'en démarque complètement après la disparition du Guide.

Il a dit de Serigne MODOU ADJARA : « *A chaque fois que les gens venaient vers lui pour lui faire part des choses de ce bas monde, il se levait immédiatement pour aller s'asseoir ailleurs* »

Si nous nous référons à la voie tracée par Serigne TOUBA et à laquelle tout aspirant doit se conformer pour accéder à l'agrément d'ALLAH, je peux vous confier que j'ai fait treize (13) ans au service d'un homme de Dieu. A chaque fois que j'allais aux champs ou conduisais le troupeau, je formulais toujours l'intention de servir Serigne TOUBA pour la FACE de DIEU. A ces activités, j'associais des prières nocturnes et des jeûnes régulièrement, rien que pour la FACE d'ALLAH.

Je peux vous raconter aussi beaucoup d'autres faits qui se sont déroulés durant le temps que j'ai passé avec Serigne SALIOU. Pour preuve, la majeure partie de ceux avec qui je partageais ces moments vivent jusqu'à présent. Je me souviens de CHEIKH ANTA qui est actuellement à N'DIAPANDAL. Un jour, je quittais Diourbel en partance pour N'DIAPANDAL et de N'DIAPANDAL, je rejoignis TOUBA, en compagnie du nommé Mbaye BA. A TOUBA Serigne MA SYLLA nous rejoignit et à trois, nous effectuions une visite chez Serigne SALIOU. Lorsque je lui fis part que je venais de N'DIAPANDAL, il s'adressa à moi en ces termes : « **N'DIAPANDAL est ton terroir !** ». En effet, j'ai passé treize dures années dans ce fief, mais dans l'endurance. C'est à N'DIAPANDAL que Serigne TOUBA nous est apparu pour la première fois en rêve. Dans le rêve, il nous donna l'ordre de lui construire une mosquée. A la fin des travaux, il y déposa tous ses bagages et s'assit par terre en direction de l'Est pour nous formuler des prières. C'est quand il termina

juste cette prière que je me suis réveillé. C'est en ce lieu aussi que j'ai vu en rêve le Prophète (PSL), pour la première fois.

Le jour où Serigne SALIOU m'autorisa pour la deuxième fois, à rejoindre ma famille après treize années passées avec lui, il a appelé CHEIKH MBACKE, qu'on appelle habituellement CHEIKH ATTA à N'DIAPANDAL (il fait partie de la famille de Mame MOR DIARRA) et tous ceux qui faisaient partie de la famille MBACKE. Devant eux, il fit des témoignages de satisfaction sur ma personne. En effet, la première fois, j'étais encore revenu auprès de lui. J'avais fait mon retour dans un climat très tendu. Ma mère peut témoigner de cela. A l'exception de mon père, tout mon entourage s'opposait à ce retour. Ce jour là Serigne SALIOU a versé des larmes lorsqu'il m'entendit lui faire part de mon ambition de rester et de mes aspirations à l'égard de mon Seigneur car je n'étais pas si âgé que cela. En cette période, j'étais vraiment très jeune mais ma conviction et mes ambitions envers mon Seigneur (Que Sa Grandeur soit

Exaltée) étaient sans limite. Car, je suis comme ça de nature, je ne recule jamais dans mes objectifs vis-à-vis de mon Seigneur (Que Sa Grandeur soit Exaltée), quitte même à ce que j'y perde tous mes biens ou même mon âme. Je suis prêt à payer le prix qu'il faut.

Du côté maternel, ma mère est originaire de THILLA DARAMANE. On raconte que cette localité fut durant des siècles l'une des cités religieuses les plus fréquentées par les érudits. Serigne TOUBA a eu à le fréquenter, de même que Mame ELHADJI MALICK SY ainsi que d'autres savants. Serigne TOUBA avait l'habitude d'y envoyer ses fils, une fois qu'ils terminaient la mémorisation du Saint Coran pour parfaire leur apprentissage.

Toute bonne chose a une origine. Nous préférons de loin que l'individu fonde sa foi en notre personne sur ce qu'il a entendu et ressenti auprès de nous et en ait la certitude lui-même, plutôt que sur toute autre considération. Dans le *Mouridisme*, les gens suivent un Guide en fonction de ses

liens de parenté avec Serigne TOUBA et des discours élogieux à son égard.

Je pourrais rester aussi longtemps, en train de vous parler de ma personne et de mes liens avec Serigne TOUBA mais ce que nous avons acquis par nos efforts personnels et dont nous avons la certitude, nous inspire plus confiance que toute autre chose. Il doit en être de même pour celui qui vient vers nous. Il doit lui aussi avoir la conviction qu'il a retrouvé ce qu'il recherchait, de par ce qu'il a vu et ressenti.

Nous formulons des prières à l'endroit de ce frère musulman qui a posé cette question. Si cette réponse lui satisfait, nous en rendons grâce à Dieu (Que Sa Grandeur soit Exaltée). Souvent un discours peut être court mais plein d'enseignements si on y médite à fond.

En guise d'information, Serigne SALIOU ne cesse de faire des témoignages sur nous et devant plusieurs assemblées. En effet, si vous allez à TOUBA chez Serigne SALIOU, il y'a un nommé MOUSSA NIANG. Avant-hier à TOUBA, il m'a

raconté que Serigne SALIOU les a tous réunis un jour, à l'heure du petit déjeuner. Il a fait sur moi des témoignages qu'ils ne l'ont jamais entendu faire sur quelqu'un d'autre. Il ne m'a pas dit réellement en quoi consistaient ces témoignages. Néanmoins, je sais très bien de quoi il s'agissait. Ces témoignages sont récents ; si vous contactez MOUSSA NIANG ou ABDOU LAHAT GAYE, ils vous en diront davantage. Serigne SALIOU a l'habitude de dire à mon père : « *Partout où se dirige Serigne MODOU, Serigne TOUBA l'accompagne* ».

Nous rendons grâce à notre Seigneur pour tous ces témoignages dont nous faisons l'objet. Ils relèvent de Sa BONTE, de Sa FAVEUR et de Sa MISERICORDE. Cela ne relève en aucune manière de nos actes, ni de notre bravoure car nous sommes très insignifiant et incapable d'agir; seul le Seigneur est parfait. Mais, comme nous avons l'habitude de le dire, nous LUI (SWT) devons une reconnaissance qu'on ne saurait exprimer aussi bien sur ce qui est latent comme sur ce qui est patent.



C'est ce que nous pouvons apporter comme éclaircissement sur ma personne et qui soit accessible aux individus. J'espère que cette réponse lui sera profitable.

*Qu'ALLAH nous agrée et vous agrée !*

## **REPONSES DE CHEIKH AHMADOU MBACKÉ**

### **MAA-UL HAYAAT AUX QUESTIONS**

**DU 20 MAI 2007**



#### QUESTION 1 :

*Nous avons constaté qu'avec les portables, il est possible de transférer du crédit. S'il arrive qu'une personne reçoive un crédit qui ne lui était pas destiné, que doit-il faire face à cette situation?*

#### REPONSE

Puisque le numéro de téléphone de celui qui vous a envoyé, par mégarde, ce crédit s'affiche sur votre portable, le mieux serait de le rappeler pour lui remettre son crédit, si

30

possible. Il n'y aura pas de mal de le rappeler à partir du crédit qu'il vous a envoyé, si vous n'avez aucune autre alternative. Il se pourrait même qu'il vous pardonne ce que vous avez consommé de son crédit, voire vous le céder en entier. Par contre, s'il l'exige, vous devez lui rembourser, si possible, ce que vous avez consommé de son crédit.

#### QUESTION 2 :

***Le Prophète (P.S.L) avez dit : « quelle que soit l'ampleur de l'obscurantisme, il y'aura toujours une communauté qui demeure sur la voie de la droiture ».***

***Comment reconnaît-on cette communauté dont parlait le Prophète (P.S.L) d'autant plus qu'il y a, de nos jours, un groupe qui se dit Sunnite et qui s'en réclame ?***

#### REPOSE

Effectivement, le Prophète (P.S.L.) avait dit : « **Il y aura toujours, dans ma communauté, quel que soit le degré de l'obscurantisme, un groupe qui demeure sur la voie de la droiture et qui ne soucie point de l'attitude des autres à leur égard (qu'elle soit à leur faveur ou à leur défaveur)** ». Aujourd'hui, de nombreuses communautés dans l'Islam s'en réclament. Dans notre pays (Sénégal), chaque confrérie s'en réclame aussi. Il en de même dans plusieurs autres pays musulmans comme l'Égypte ou l'Afghanistan.

Ce qui est sûr et certain est que cette communauté existera toujours sur terre. Tout individu qui a de bonnes intentions, de bonnes paroles et de bonnes œuvres (celles agréées par le Seigneur) en fait partie. Donc, toute personne qui se conforme strictement aux cinq (05) piliers de l'Islam, uniquement pour la FACE d'ALLAH (que Sa Grandeur soit exaltée), s'identifie à cette communauté. Autres vertus des

gens de cette communauté, c'est qu'ils ne se soucient point de celui qui se dirige vers eux, ni de celui qui leur tourne le dos. Ils ne se préoccupent aucunement de celui qui leur fait des éloges ni de celui qui les dénigre, de celui qui leur octroie des faveurs ni de celui qui leur en prive. Ce sont ces nobles qualités qui nous permettent d'identifier les gens de cette communauté dont parle le Prophète (P.S.L) dans ce hadith. Pour autant, ces personnes qui ont ces qualités que je viens d'énumérer sont rares. Car, vous pouvez rencontrer des gens qui se disent *Sunites* et qui n'ont rien de ces qualités ; il peut en être de même de ceux qui se réclament *Shiites*. Si vous allez aussi dans la communauté *Mouride*, comme celle *Tidjaane* ou même dans d'autres, vous retrouverez toujours des gens qui sont carrément en déphasage par rapport aux préceptes de cette communauté. C'est aussi pareil dans le cadre plus général, car la majeure partie de ceux qui se disent musulmans ne se conforme pas aux enseignements du Prophète (P.S.L).

Cependant, dans chaque communauté (*sunnite, shiite, mouride, tidjaane...*) on peut retrouver des gens qui ont ces bonnes qualités. Ils ne se préoccupent qu'à accomplir, conformément aux recommandations du Seigneur, tous les cinq (05) piliers de l'Islam. Ils abonnissent leur rapport avec leur Seigneur en se conformant strictement à Ses recommandations et en se démarquant catégoriquement de Ses interdits. Mais aussi à l'égard de leurs semblables, ils n'ont point de mauvaises intentions, ne leur profèrent pas de mauvaises paroles ni ne leur portent préjudice de par leurs actes. Donc, on n'identifie un individu à cette communauté que par rapport à ses intentions, à ses paroles et à ses actes car la bonne action n'est le patrimoine d'aucune communauté. En effet, chez les *Sunnites*, il y a des individus qui ont une foi irréprochable et un amour sincère envers le Prophète (P.S.L). Ils se conforment toujours à ce que disait le Prophète (P.S.L) dans ce hadith: «**Aucun de vous ne sera véritablement croyant tant que l'amour qu'il porte sur ma personne ne prime sur celui qu'il voue à sa propre personne, à ses biens et à sa famille** ».

En réalité, dans l'islam, tout repose sur l'Amour vis-à-vis de notre Seigneur mais aussi vis-à-vis de nos semblables. Le Prophète (P.S.L) paracheva ce hadith en disant : « **De même, aucun de vous ne sera véritablement croyant tant qu'il ne souhaite à son prochain ce qu'il souhaite pour lui-même** ».

D'après ce qui vient d'être dit, retenez que chaque individu est en mesure de savoir s'il fait partie ou non de cette communauté. En effet, si vous êtes persuadé que :

- vous vous conformez, à la limite de vos possibilités, aux recommandations du Seigneur et que vous vous détournez de Ses interdits ;
- vous souhaitez pour chaque musulman ce que vous souhaitez pour vous-même ;
- qu'il vous est égal (dans votre cœur), qu'on vous fasse des éloges ou qu'on vous dénigre, qu'on vous octroie des faveurs ou qu'on vous en prive, qu'on se tourne ou qu'on se détourne de vous ;

Ayez la certitude que vous êtes de cette communauté que le Prophète (P.S.L) parle dans le hadith.

Si vous allez dans les contrées les plus reculées de l'Orient comme de l'Occident vous verrez toujours des gens qui ont ces qualités dont parle le Prophète (P.S.L). Cette communauté n'est propre à aucun pays ni à aucun continent. Elle est dispersée à travers le monde. Dans n'importe quel pays ou continent que vous allez, vous y retrouverez des gens qui ont ces vertus. Donc, bien que la divergence soit manifeste, ces gens peuvent être une très large communauté éparpillée à travers le monde entier, constituée d'hommes et de femmes de diverses races et de nationalités différentes.

Généralement, dans l'islam, à chaque fois qu'une réforme s'opère et remet les Hommes sur le chemin droit, les gens la modifient et l'altèrent au fil du temps. En guise d'exemple, on peut citer le cas du soufisme. Les gens l'enseignent, actuellement d'une manière différente aux préceptes du Prophète (P.S.L). Nous avons déjà détaillé, dans d'autres sermons, ce qu'est le soufisme et les circonstances de sa

naissance (cf. [www.toubamaoulhayat.com](http://www.toubamaoulhayat.com)). Rappelons ici qu'après la disparition du Prophète (P.S.L), des "discordes" commencèrent à apparaître au sein de sa communauté. Certains d'entre eux, pour conserver leur foi, ont préféré quitter Médine pour aller s'installer dans la brousse à l'écart des malentendus, se préoccupant uniquement de la recherche de l'Agrément d'ALLAH. Ce sont ces derniers qu'on appelait Soufis ("Ahlou tassawouf) et tous ceux qui ont les mêmes préoccupations. Actuellement, il est regrettable de constater que ceux qui vivent le soufisme constituent la frange la plus marginalisée et la plus déconsidérée de la société.

### QUESTION 3 :

***Je voudrais savoir la position de l'Islam sur le débat de la parité entre homme et femme.***

### REPONSE

Le musulman doit savoir qu'il est dans l'obligation de s'écarter des interdits de l'Islam et de se conformer aux recommandations. Mieux, toutes ses positions doivent être orientées par l'Islam. Par contre, on ne doit rien imposer au non musulman car le Saint Coran le dit très explicitement à travers ce verset : « **Point de contrainte en religion !** ».

Avant tout, il faudra remonter l'histoire pour savoir quel était le sort qui était réservé à la femme avant l'avènement de l'Islam. Nous citerons ici un seul exemple pour illustrer notre propos. On enterrait, vivant, les nouveaux-nés de sexe féminin. Seydina Omar (deuxième khalife de l'Islam) en est un exemple, car on raconte de lui qu'il versait souvent des larmes à chaque fois qu'il se rappelait sa fille qu'il avait enterrée, avant sa conversion à l'Islam. C'est l'Islam qui a formellement interdit cette pratique et a revalorisé le statut de la femme.

En tout état de cause, physiquement, on ne peut pas parler d'égalité entre homme et femme car le Seigneur les a différemment créés. Je ne sais pas maintenant quelle est l'idéologie de ces mouvements qui défendent la thèse de l'égalité et leurs objectifs. Mais, si vous analysez de plus près, vous verrez qu'en chaque période, il y a un mouvement qui s'oppose à la religion en général et à l'Islam en particulier car cette dernière les gêne. Les détracteurs de l'Islam sont plus visibles et encore plus déterminés en ce XXI<sup>ème</sup> siècle. Mais, ils doivent comprendre que l'Islam n'est point une religion de contrainte. Elle nous laisse l'entière liberté de croire ou de ne pas croire en ses recommandations. Cependant, le musulman est tenu de les respecter et de s'y conformer systématiquement.

Dans l'Islam, l'homme et la femme ne sont pas égaux sur plusieurs aspects. Je crois que si les femmes suivaient la règle de l'Islam ce sont elles qui en tireraient de grands profits, parce que c'est sur l'homme que reposent toutes les charges. Il appartient à l'homme de la loger, de la nourrir, de

la vêtir... et la femme doit s'occuper du foyer et de l'éducation des enfants. D'ailleurs, il en est de même dans d'autres communautés non islamiques. En effet, pour qu'une société soit bien organisée, il faut une répartition des tâches en fonction du genre : l'homme doit chercher les ressources de la subsistance et la femme doit s'occuper de l'éducation des enfants. C'est cela qui permet de construire une bonne société. Par contre, si le couple déserte la maison à la recherche du pain quotidien, qui s'occupera du suivi et de l'éducation des enfants ? Peut-être les médias (journaux, télévisions, radio, sites internet etc.). La conséquence, c'est qu'on assiste de plus en plus à des familles disloquées, balkanisées, bouleversées et déstructurées qui s'apparentent à celles des animaux. Quand il n'y a personne pour protéger et contrôler la famille, elle est exposée aux dangers extérieurs. En guise d'exemple, il est fréquent de voir des rongeurs ou des serpents qui s'empressent sur les petits ou les œufs d'un oiseau, une fois ce dernier sorti de son nid. Et pourtant, il y a certains animaux qui s'organisent de telle sorte que, quand ils ont des œufs ou des petits, l'un reste au

nid pour veiller et l'autre part à la recherche de la nourriture. A y regarder de plus près, nous voyons que le Seigneur a donné à ces espèces animales un instinct de protection ; à plus forte raison à l'être humain qui est doué d'intelligence. Néanmoins, si ce dernier se rabaisse à un niveau plus bas que celui de l'animal, c'est parce qu'il s'est détourné de la Voie tracée par ALLAH.

L'Islam ne s'oppose pas à une égalité de chance de l'homme et de la femme pour l'accès à l'emploi, mais selon leurs compétences. En réalité, ceux qui prônent ces idéologies dissimulent de mauvaises intentions. Mais l'Islam ne s'est jamais opposé au travail des femmes. A chaque fois qu'il s'oppose à quelque chose, c'est pour parer aux éventuelles conséquences pouvant en découler. En effet, si l'humanité ne suit pas l'Islam, il en suivra toujours des malheurs sans remèdes.

L'homme et la femme ne sont pas égaux parce que les responsabilités et les obligations que le Seigneur (que Sa Grandeur soit exaltée) leur a assignées ne sont pas les

mêmes. La femme doit être sous l'autorité de l'homme qui, à son tour, doit montrer de la tendresse, de l'indulgence et un esprit de dépassement en se mettant à sa disposition, en l'assistant et en la protégeant pour la Face de DIEU. De ce fait, la vie sera organisée. Mais, il faudra noter que cette autorité de l'homme sur la femme ne traduit pas un manque de considération à la femme. Elle permet, plutôt, à la société, d'être stable et bien structurée.

En analysant de plus près les idées que défendent ceux qui s'opposent à l'ordre d'ALLAH, vous vous rendrez compte qu'elles ne peuvent engendrer que malheur et tristesse. C'est à cause de ces idéologies qui donnent plus de liberté à la femme qu'aujourd'hui beaucoup de femmes ne portent pas le voile. Elles s'habillent comme bon leur semble. C'est cette attitude qui est à l'origine des multiples ennuis que nous constatons dans ce monde moderne et mondialisé. Mais aussi, ce comportement anti-islamique induit beaucoup d'autres effets secondaires qui sont nuisibles à la vie des Hommes.



En réalité, si nous nous conformons aux enseignements de l'islam nous aurons une vie paisible ici-bas et à l'Au-delà. Même si l'Enfer et le Paradis n'existaient pas et que le Seigneur ne nous avait rien promis à l'Au-delà, nous nous rendrons compte que ces recommandations de l'islam sont le seul gage d'une vie harmonieuse et agréable sur terre. Tout un chacun constate les nombreuses conséquences qui résultent du port vestimentaire indécent de la plupart des femmes. Et pourtant si elles s'étaient conformées à l'islam, tous ces désagréments seraient évités.

La femme peut bel et bien exercer une profession dans tous les secteurs d'activités. Ce qu'il faut surtout noter, c'est que la femme qui ne transgresse pas les lois de l'islam, aura une vie agréable ici-bas et à l'Au-delà. Je pense que si l'humanité en général et les musulmans en particulier veulent mettre de côté ce que Notre Seigneur, le Créateur, le Possesseur, LUI qui nous a donné forme et force a recommandé, pour suivre leurs passions et leurs intuitions, il

en découleront forcément désordres et catastrophes sur terre. Sur le plan professionnel, ce qui compte le plus, c'est que la femme soit compétente à diriger le poste qu'on lui a confié. L'islam n'a pas d'objection sur cela. La femme peut occuper le poste de Député, Ministre et même de Président d'un pays. Mais en ce qui concerne l'autorité et certaines fonctions dans l'islam (Imamat par exemple), elles sont exclusivement dévolues à l'homme. C'est le Seigneur qui en a décidé ainsi. Point de débat là-dessus !

Donc, que toutes les créatures se conforment aux recommandations de Notre Seigneur, le seul moyen pour une vie paisible et agréable ici-bas et à l'Au-delà. Tout autre ordre qu'on nous apporterait ne nous conduirait que vers des ennuis.

#### QUESTION 4 :

***Je souhaiterais avoir plus d'éclaircissements sur le verset coranique : « Wa laa tabarajna tabararujal jaahiliyatu uulaa »***

#### REPONSE

Ce verset signifie : « **Ne jamais exhiber de ta beauté, ce que la charia t'ordonne de cacher** ». Avant l'avènement de l'Islam, les femmes arabes exhibaient leur beauté. A y regarder de plus près, on se rend compte que c'est cette même attitude qu'adopte aujourd'hui la majeure partie des femmes qui se disent "modernes". Comme j'ai l'habitude de le dire : « *A Dakar, celui qui ne voit pas Satan, l'entend au moins* ». Il suffit de sortir de son domicile pour se rendre compte de la véracité de cette assertion. Actuellement, les femmes ne "s'habillent" plus et ne se voilent non plus. Et pourtant, si elles s'habillaient conformément aux prescriptions de l'Islam, beaucoup de problèmes pourraient

être évités, car il y'a des d'individus qui ne tombent dans la débauche que sous le poids de l'habillement des femmes.

A dire vrai, les femmes qui s'activent à défendre la cause de la parité devraient orienter leurs efforts autrement, à savoir conscientiser et éveiller leurs sœurs pour qu'elles soient plus décentes dans leur habillement, car certains accoutrements ne les honorent point, mais les rabaissent. Ceux qui se prétendent féministes devraient aussi se fixer comme objectif de restaurer l'image de la femme pour qu'on la respecte davantage ; de par son port vestimentaire et de par son comportement de tous les jours. Si la femme ne peut pas s'habiller conformément aux recommandations de l'Islam, qu'elles mettent, au moins, des habits décents qui n'incitent pas à la débauche.

#### QUESTION 5 :

***On dit souvent : « la femme ne peut accéder à l'Agrément de son Seigneur sans au préalable avoir la satisfaction de son mari ».***

***Si cela est avéré, est-il permis à la femme de transgresser les recommandations du Seigneur pour faire plaisir à son mari ?***

#### REPONSE

Evidemment, une femme ne peut avoir l'Agrément du Seigneur sans au préalable obtenir la satisfaction de son mari. Mais, la quête de la satisfaction de son mari doit se faire conformément aux recommandations du Seigneur. Dans la lettre que Serigne Touba avait adressée à Sokhna Penda Boya DIOP, il lui dit : « *Suivez les recommandations de ton pieux mari car c'est cela qui te permettra d'accéder à l'Agrément du Seigneur* ». Se conformer aux

recommandations de son mari est une condition *si ne qua none* à la femme pour accéder à l'Agrément de son Seigneur. Mais, dans notre pays et selon nos traditions, à chaque fois que l'on soutienne que la femme a des devoirs à l'égard de son mari, c'est toujours au profit de ce dernier. Et pourtant le mari a de lourdes responsabilités à l'égard de sa femme et de ses enfants. C'est à ce propos que Le Seigneur dit « **Ô vous les croyants préservez-vous, ainsi que votre famille, de l'Enfer** ». Donc le mari doit être sur le chemin de la droiture au même titre que sa famille. De ce fait, ils auront ensemble l'Agrément de notre Seigneur.

En réalité, la femme doit suivre les recommandations de son mari et se détourner de ses interdits, tant que les recommandations et les interdits seront conformes à celles et à ceux du Seigneur. Avant de sortir de la maison, la femme doit avoir la permission de son mari. Elle doit toujours chercher, dans le cadre agréé par l'Islam, à satisfaire les désirs de son époux. Un jour, un homme était venu auprès de Serigne TOUBA pour lui demander de formuler des

prières pour sa femme qui venait de rendre l'âme. L'homme ajouta ensuite : « *je sais que le Seigneur la pardonnera car je suis satisfait d'elle* ». Mais Serigne TOUBA lui demanda : « *Et toi, qui est satisfait de toi ?* ». Ensuite Serigne TOUBA lui fit savoir que si l'on parle de la satisfaction d'un mari de son épouse, c'est par rapport au mari qui a accédé à l'Agrément du Seigneur ou qui a obtenu la satisfaction d'un homme de DIEU. Il est évident qu'un tel mari ne déclare à sa femme qu'il est satisfait d'elle que par rapport aux recommandations du Seigneur, mais non par rapport à ses propres désirs et ses passions. En guise d'exemple, nous voyons que dans nos traditions, certains maris poussent leurs femmes à transgresser les recommandations d'ALLAH pour satisfaire leurs propres plaisirs. D'après ces maris, l'essentiel pour leurs épouses, c'est qu'elles obtiennent leur satisfaction, laquelle leur procurera l'Agrément du Seigneur. Alors que cela ne doit pas s'interpréter de cette façon.

C'est le même discours que l'on tient entre père et fils, d'où l'obligation de soumission du dernier au premier.

Mais, on pose rarement cette relation sous le rapport inverse à savoir les devoirs du père à l'endroit de son fils : lui donner un bon nom, l'éduquer selon les principes de l'Islam, l'instruire, lui chercher un travail, l'aider à fonder un foyer, etc. A la place, on essaye de faire croire que la satisfaction du père sur son fils est synonyme, pour ce dernier, de l'Agrément du Seigneur. Imbu de ce principe, certains parents contraignent arbitrairement leurs enfants à leur profit, d'où donc les discordes qui s'opèrent actuellement dans plusieurs familles ; c'est la même chose en ce qui concerne les couples.

Par ailleurs, il est regrettable de voir que certains guides déclarent qu'ils sont satisfaits de leurs disciples, non parce que ce dernier respecte les recommandations du Seigneur, mais parce qu'il satisfait aux besoins et désirs personnels du guide.

*Pour conclure, je vous exhorte, ma modeste personne en premier lieu, de vous rappeler en permanence l'imminence de la mort et de tout ce qui la suit. Car, ce rappel nous conduit à nous préparer continuellement à affronter la mort en ayant en tout instant les intentions, paroles et actes agréés par le SEIGNEUR TOUT PUISSANT.*

*Qu'ALLAH nous donne la force de suivre toujours Ses recommandations et de nous démarquer à jamais de Ses interdits. Qu'IL nous agrée et vous agrée !*

## **REPONSES DE CHEKH AHMADOU MBACKE**

### **MAA-UL HAYAAT AUX QUESTIONS**

**DU 27 MAI 2007**



#### **QUESTION 1 :**

*Dans la localité où j'habite, il y a des gens qui, au moment de la prière du vendredi ne prient pas, mais s'adonnent à des zikr. Est-ce que cette attitude est agréée dans l'Islam ?*

#### **REPONSE :**

Vous savez, la prière est une obligation dans l'Islam. A son heure, toute autre action accomplie à sa place est mauvaise. A ce propos, Serigne Touba disait : « **Dès que le muezzin**

***appelle à la prière, tout acte devient banni, si ce n'est de se préparer pour se rendre à la mosquée*** ». Même si l'acte consistait à la lecture du Saint Coran, des panégyriques ou même du *zikr*, il est obligatoire que l'individu le suspende à l'heure de la prière. A Touba, à l'heure de la prière du vendredi, il était fréquent de voir ce phénomène dont vous parlez. Mais, c'est à travers le micro central de la grande mosquée que l'on décriait cette attitude.

**QUESTION 2 :**

***Je voudrais que l'on m'édifie sur le fait que certains jours soient déconseillés pour voyager.***

**REPONSE :**

Ce qui est préférable pour un voyage, c'est que la personne qui l'effectue l'inscrive dans un but licite et agréé par ALLAH (que Sa Grandeur soit exaltée). Si vous allez dans l'ouvrage de Serigne Souhaïbou Mbacké (khourotoul haïni), certains

jours sont préférés à d'autres pour voyager. Avant de partir, le voyageur doit implorer la protection et les faveurs du SEIGNEUR. Aussi, un événement qui nécessite un déplacement (Magal de Touba par exemple) peut coïncider avec un de ces jours qui ne sont pas préférés, comme le mercredi. De même, un vol peut être programmé à un de ces jours et là aussi il sera difficile pour quelqu'un qui voyage à l'étranger d'en tenir compte.

**QUESTION 3 :**

***Qu'est-ce qui est réservé aux femmes vertueuses à l'Au delà ?***

**REPONSE :**

L'homme et la femme ont les mêmes devoirs à l'égard d'ALLAH. Ce qui est le plus important auprès de notre SEIGNEUR, c'est que celui qui obéit à SES Lois soit un croyant, qu'il soit homme ou femme. A ce propos, le Saint

Coran dit : « **Quiconque accomplit scrupuleusement les recommandations d'ALLAH, a de bonnes intentions, de bonnes paroles et de bons actes, qu'il soit homme ou femme, la récompense d'ALLAH est la même** ».

Dans la Sourate AL Ahzab ("les coalisés"), verset 34, notre SEIGNEUR dit : « **les musulmans et les musulmanes** (*muslimiina wa muslimaati* : c'est-à-dire ceux et celles qui se donnent entièrement à leur SEIGNEUR au détriment de leur propre personne, de leur biens et de leur famille), **les croyants et les croyantes** (*moumina wa mouminatti*). [Il y a une différence entre *muslim* et *moumine*, car le premier c'est celui qui a embrassé l'Islam et le second c'est celui qui est dans l'Islam et qui obéit aux directives du Prophète (P.S.L). Plus le *muslim* (musulman) suit les recommandations divines, davantage sa foi se consolide jusqu'à ce qu'il atteigne la station de *moumine* (croyant)] ; **les pieux et les pieuses** (*haanitiina wa haanitaati*). [Plus la foi se consolide davantage le véritable croyant obéit aux ordres divins] ; **les véridiques hommes et femmes** (*saadiqina wa saadiqata*)

[qui ne soucient point de ceux qui les louent ou qui les dénigrent, de ceux qui leur donnent ou qui leur privent, de ceux qui leur tiennent compagnie ou qui leur tournent le dos, bref ceux qui préfèrent mourir plutôt que de se détourner de la vérité] ; **les endurants et les endurantes** (*saabiriina wa saabiraati*) [qui acceptent volontiers tout ce qui les arrive sur leur personne, leurs biens ou leur famille, sans arrières pensées et sans soucis] ; **les humbles hommes et femmes** (*haassihina wa haasihata*) [dans leur cœur et leur personne pour la Face d'ALLAH] ; **ceux et celles qui investissent leur biens dans le sentier d'ALLAH** (*moutasadiqina wa moutasadiqati*) ; **ceux et celles qui jeûnent** (*saahimina wa saahimatta*). [Il y a trois sortes de jeûnes : le premier consiste à s'abstenir du manger et du boire et de tout ce qui peut l'annuler, le second consiste à préserver tous les membres et organes du corps de l'illicite et le troisième jeûne, le plus élevé, consiste à préserver le cœur de tout ce qui n'est pas agréé par notre SEIGNEUR] ; **ceux et celles qui gardent leur chasteté** (*haafizina fouroujouhoum, wa haafizata*) ;

**ceux et celles qui se rappellent continuellement dans leur cœur et à travers leurs paroles et leurs actes de leur SEIGNEUR (*wa zaakiriina kassirane wa zaakirata*); la récompense d'ALLAH sur eux et sur elles est la même, c'est-à-dire Son Pardon et Ses Bienfaits les plus élevés ».**

Donc, l'homme et la femme ont les mêmes devoirs à l'égard du SEIGNEUR, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir de bonnes intentions, de bonnes paroles et de bons actes qui reposent sur une foi très solide. Le meilleur auprès d'ALLAH et qui aura le Paradis le plus élevé est celui ou celle qui s'était entièrement donné à LUI. ALLAH ne fait aucunement de distinction entre l'homme et la femme en ce qui concerne SES recommandations et SES récompenses !

Cette question me permet aussi de dire, en ce qui concerne la parité que réclame aujourd'hui les femmes, qu'elle n'est pas admise par la *sharia*. Ces théories sont développées par des gens qui, généralement, ne sont pas des musulmans et le plus souvent, sont des détracteurs de

l'Islam, avant de les imposer aux pays en voie de développement faibles économiquement. Mais, l'Islam ne prive aucunement la femme de ses droits, dans la religion ou même dans la vie sociale.

#### **QUESTION 4 :**

***Je voudrais savoir la mission de Maa-ul Hayaat sur terre.***

#### **REPONSE :**

Vraiment, je ne suis pas à l'aise pour répondre à ces genres de questions qui ont trait à ma personne. Mais, ce que nous pouvons dire, c'est que notre mission consiste à œuvrer comme tous les hommes de DIEU qui se sont succédés sur terre, tous les Prophètes et tous les Saints. Cela veut dire quoi ? C'est restaurer le culte de l'Unicité d'ALLAH, L'adorer dans Sa Singularité aux plans de Son Essence, de Ses œuvres et de Ses attributs, se conformer autant que possible à Ses recommandations, se détourner définitivement de Ses



interdis et accepter tous Ses décrets. En plus, nous appelons les gens vers ces principes, comme le faisait le Prophète (P.S.L) et tous les Saints qui sont venus après lui. Nous avons aussi pour mission d'éclaircir les enseignements de Serigne Touba (le serviteur agréé du Prophète (P.S.L)) et de les rétablir dans leur authenticité pour que tout le monde, surtout ceux qui se réclament de lui, comprennent davantage sa mission sur terre et le chemin qu'il avait tracé pour que ceux qui le désirent, le suivent afin d'avoir l'agrément d'ALLAH ici-bas et à l'Au-delà. Nous élucidons et enseignons ses écrits car beaucoup de personnes méconnaissent ce qu'est le *mouridisme* à cause du mauvais comportement de la plupart de ceux s'en réclament. C'est un comportement contraire aux enseignements et recommandations du fondateur du mouridisme au Sénégal (1854 – 1927).

Mais, comme nous avons l'habitude de le dire, celui qui recherchait la Vérité, la Voie du Salut et qui la rencontre en sera plus que quiconque, édifié. Sachez aussi

que DIEU ne cesse d'ouvrir, sur terre, la porte de Sa Miséricorde, de Son Pardon et de Ses Bienfaits.

En résumé, notre mission consiste à amener tous les musulmans à mieux comprendre l'Islam. Qu'ils sachent que l'Islam est ce qui renferme la Miséricorde d'ici bas et de l'Au-delà. Vous savez aussi que dans l'Islam, il y a différentes écoles. Celle à laquelle nous appartenons est le *Mouridisme*. J'ai aussi l'habitude de dire que le *Mouridisme* est très ancien. Il est apparu depuis que l'homme a commencé à exister et que les Prophètes ont entrepris la mission de les appeler sur la voie de la droiture. Cette mission s'est poursuivie jusqu'au Prophète Mouhammad (P.S.L) et après lui viendront les Saints comme Hassan Al Bassri, Junaïd, Cheikh Abdou Qadr Jeylani, Cheikh Ahmed Tidiane jusqu'à Cheikh Ahmadou Bamba pour restaurer la voie qui mène à l'Agrément d'ALLAH. Ce dernier y a joué un rôle de premier plan de par sa détermination, son abnégation et son ferme engagement à restaurer les authentiques valeurs islamiques au moment où la plupart de ses

contemporains avaient cédé sous la pression des puissances coloniales. C'est pour cela qu'il est devenu le passage obligé pour accéder au SEIGNEUR. Nous aussi, nous inscrivons notre démarche dans cette optique. De par ses œuvres et de par les Grâces d'ALLAH, nous sommes apparus dans sa voie.

**QUESTION 5 :**

***Est-il possible que quelqu'un qui n'a pas prêté serment d'allégeance à un véritable guide puisse en tirer profit autant que celui qui l'a fait, comme ce fut le cas de Ouwaysul Qarani.***

**REPOSE :**

Vous savez, il y a un serment d'allégeance que l'on accomplit de manière visible et un autre que l'on fait de manière secrète. Ouwaysul Qarani a eu le privilège d'ALLAH de connaître et de s'abreuver de "AL haqiqatoul

*mouhammadiyya*" ("la source de la lumière prophétique"), de même que son âme a été créée à partir de celle-ci. Donc, bien qu'Ouwaysul n'ait pas rencontré le Prophète (P.S.L) sur ce qui est visible (*zahir*), il l'a par contre vu sur ce qui est caché (*bâtin*). On rapporte que le Prophète disait de lui : « **je sens "l'odeur d'ALLAH" en direction du Yémen** ».

Vous comprenez donc que le Prophète (P.S.L) ne fait pas ces témoignages sur n'importe quelle personne. Par conséquent, on ne doute point de sa relation avec le Prophète (P.S.L). Donc, l'exemple d'Ouwaysul Qarani n'est pas adapté à cette question.

Par ailleurs, celui qui a prêté serment d'allégeance n'a pas le même mérite que celui qui ne l'a pas encore fait. En effet, avant de prêter serment d'allégeance au Prophète (P.S.L), ses compagnons accomplissaient tous les piliers de l'Islam (jeûne, prière, pèlerinage...). Mais, c'est après avoir réalisé cet acte envers lui qu'ALLAH les a garantis. En bénéficieront, ceux et celles qui ont entièrement donné à leur SEIGNEUR leur personne, leurs biens et leur famille pour SA

46

FACE. C'est le jour où les compagnons prêtèrent serment au Prophète que ces versets furent révélés : « **ALLAH a aujourd'hui agréé très certainement les musulmans lorsqu'ils t'ont prêté serment sous l'arbre** ». « **Ceux qui t'ont prêté serment d'allégeance l'ont fait à ALLAH. Leurs mains sont posées sur Celle d'ALLAH** ». « **ALLAH a acheté des croyants leur personne, leurs biens et leur famille après qu'ils aient prêté serment au Prophète en récompense du Paradis** ». Ils n'avaient pas ces privilèges avant d'avoir prêté serment d'allégeance au Prophète (P.S.L). De même, quiconque prête serment d'allégeance à un véritable homme de DIEU et demeure véridique, sera définitivement épargné de l'enfer, c'est cela la garantie. Donc, prêter serment à un véritable homme de DIEU, héritier de *Al haqiqatoul mouhammadiyya* et être sincère procure la garantie de notre SEIGNEUR comme en avaient bénéficié les compagnons du Prophète après lui avoir prêté serment d'allégeance.

#### **QUESTION 6 :**

*J'entends souvent que le vrai nom de famille de Serigne Touba est BA. Et cela est même enseigné dans certaines écoles. Je voudrais des éclaircissements concernant cela.*

#### **REPONSE :**

Je peux vous dire que cela est vérifié. Le nom MBACKE signifierait en poulaar « les nomades ». La tradition étudiée par certains historiens (Vincent Monteil par exemple), a livré, dans l'arbre généalogique de la famille du Cheikh, le souvenir d'une ascendance peule, à la quatrième génération : un aïeul dont le nom de famille est BA, toucouleur d'une population déjà islamisée au XI<sup>e</sup> siècle. Ce toucouleur du *Tekrur* était donc déjà islamisé et aussi "wolofisé" par son installation et son mariage en terre wolof. Le nom Mbacké viendrait peut-être de ces événements. Mais, il y a aussi d'autres thèses sur cela.

A mon avis, ce qui est le plus important, c'est la crainte révérencielle et la dévotion en ALLAH, plutôt que le nom de famille. Car, c'est ce qui a valu de la bénédiction au nom de famille MBACKE au point que tout individu qui le porte est très respecté et très honoré, parce que Serigne Touba s'était investi plus que quiconque à défendre les intérêts du SEIGNEUR et de son Prophète (P.S.L). A cela s'ajoutent les bienfaits que notre SEIGNEUR lui a exclusivement accordés. Quiconque veut accéder à une telle bénédiction doit l'imiter dans ses œuvres et ses paroles.

**QUESTION 7 :**

*Je voudrais des éclaircissements concernant les jours où il est déconseillé de se laver, ceux pendant lesquels on recommande de se laver avec du savon et ceux pendant lesquels on recommande de se laver avec de l'eau seulement.*

**REPONSE :** Ce sont des choses qui sont contenues dans les écrits de Serigne Souhaïbou, comme dans d'autres et aussi dans les traditions. Je ne doute pas de leur véracité, bien au contraire. C'est très important d'y prêter attention.

**QUESTION 8 :**

*Comment reconnaît-on la personne dont l'âme est créée à partir de Al haqiqatoul Mohammadiyya ("la source de la lumière prophétique") ? Est-il possible qu'elle commette des péchés avant d'accéder à la station de l'homme parfait (insaanoul kaamil) ? Peut-on dire que la personne qui a commis les grands péchés n'est pas créée à partir de Al haqiqatoul Mouhammadiyya ?*

**REPONSE :**

Les personnes dont leur âme est créée à partir de Al haqiqatoul Mouhammadiyya peuvent commettre des péchés, mais ce sont des péchés qui ne provoquent pas leur

déchéance. L'individu peut aussi arriver jusqu'à s'abreuver de *Al haqiqatoul Mouhammadiyya* alors qu'il commettait auparavant de grands péchés. Vous savez que les péchés pardonnés sont non seulement effacés, mais aussi convertis en bienfaits. Je peux vous donner l'exemple d'un homme de DIEU qui était auparavant un agresseur, un autre ivrogne et tant d'autres. Mais, lorsque la Lumière d'ALLAH leur apparut, ils se détournèrent de tout cela et s'orientèrent vers LUI, jusqu'à devenir de véritables hommes de DIEU et leur nom est aujourd'hui cité dans les ouvrages. Cependant, il existe certains hommes de DIEU dont l'âme est créée à partir de cette lumière et que notre SEIGNEUR, de par Sa Bonté, Sa Miséricorde et Ses Bienfaits a préservé de ces péchés. C'est à l'image des maladies innées. Certaines ne peuvent pas être soignées tandis que d'autres peuvent l'être.

Même les Prophètes peuvent commettre certains péchés. Qu'avait fait le Prophète David pour ensuite bénéficier du Pardon d'ALLAH ? Il en est de même pour d'autres Prophètes (Paix sur eux). Toutefois, ces péchés

peuvent être différents de ceux que commet le commun des mortels. En effet, les hommes de DIEU peuvent implorer le pardon pour un acte qui peut être conçu comme un bienfait pour le commun des mortels.

Donc, il y a aussi certains Saints qui ont eu un passé sombre dans leurs actes et leurs paroles avant d'arriver à la station suprême sous la conduite d'un véritable guide. C'est la raison pour laquelle il est interdit de considérer que l'individu qui a commis de nombreux péchés ne peut plus avoir le pardon d'ALLAH et accéder à des stations élevées. Quelles que soient l'énormité et la gravité de ses péchés, la personne qui s'incline modestement devant notre SEIGNEUR et qui implore sincèrement Son pardon en formulant la ferme intention de ne pas récidiver peut voir la rémission de tous ses péchés antérieurs, par la Bonté, la Miséricorde et les Bienfaits d'ALLAH.

*Qu'ALLAH nous agrée et vous agrée !*

# REPONSES DE CHEIKH AHMADOU MBACKE

## MAA-UL HAYAAT AUX QUESTIONS

DU 03 JUIN 2007



---

### QUESTION 1 :

*Après vous avoir transmis mes salutations les plus respectueuses, je souhaiterais avoir des explications sur le destin.*

### RÉPONSE :

C'est notre SEIGNEUR (que Sa Grandeur soit exaltée) qui a créé les Hommes, qui leur a donné forme et force, qui est leur Maître et qui contrôle leur destin. L'acceptation du destin, agréable ou non, fait partie des piliers de la foi (A/

50

*imâne*). En effet, notre SEIGNEUR et MAITRE fait ce qu'IL veut sans rendre compte à qui que ce soit, car IL détient LUI SEUL le pouvoir de décision sur toute chose. IL fait tout ce qu'IL désire. Rien ne LUI est impossible, tout obéit à Sa Volonté. On ne LUI demande jamais des comptes, c'est plutôt à une créature que l'on demande des comptes.

C'est ALLAH qui décide que certaines espèces soient humaines, animales ou végétales. Aussi, parmi les êtres humains, a-t-IL fait de certains des musulmans, d'autres des non musulmans, de certains des riches, d'autres des pauvres. A certains, IL accorde une longévité, à d'autres non. A certains, IL donne une progéniture tandis qu'à d'autres, IL les en prive ; bref toute chose est l'œuvre d'ALLAH. Cela ne veut pas dire que l'individu doit être fataliste et se cantonner dans l'inaction. Bien au contraire, il doit faire des efforts concernant ses projets et ensuite, accepter la volonté du SEIGNEUR quelle qu'elle soit. En résumé, toute chose est l'expression de la volonté et du pouvoir de décision de notre SEIGNEUR.

## **QUESTION 2 :**

***On dit souvent : « Moïse/Moussa, l'interlocuteur d'ALLAH (Moussa Kalimoul Lah) ». Je voudrais savoir comment Moussa a-t-il parlé avec notre SEIGNEUR ?***

## **RÉPONSE :**

Je pense que le SEIGNEUR (que Sa Grandeur soit exaltée) ou le Prophète Moïse (Que la Paix d'ALLAH soit sur lui) sont mieux indiqués que quiconque pour vous expliquer exactement comment Moïse a parlé avec notre SEIGNEUR. Mais, à notre niveau, nous pouvons vous donner certains éléments de réponses grâce à la Bonté, à la Miséricorde et aux Bienfaits de notre SEIGNEUR sur nous.

Vous savez, l'entretien de notre SEIGNEUR avec SES Elus, n'est pas comparable à celui qui s'effectue entre humains qui exige un émetteur de paroles et un récepteur. C'est pourquoi, l'entretien entre le Prophète Moïse et notre SEIGNEUR n'est pas assimilable à une conversation entre

deux individus au cours de laquelle l'un parle par sa bouche et l'autre écoute par ses oreilles. Non, loin de là ! J'ai l'habitude de dire que les âmes des Prophètes sont créées à partir de *'Al Haqiqatoul mouhammadiyya* ("la quintessence de la lumière prophétique"). Celle-ci provient de notre SEIGNEUR, on peut même dire que c'est une portion de la Lumière d'ALLAH. En parlant à Moïse, notre SEIGNEUR s'adressait donc à cette lumière qui est au sein du Prophète de l'exode. Dans cette circonstance, c'est toute sa personne (corps et âme) qui percevait les Paroles du SEIGNEUR. Les versets relatifs à l'entretien entre Moïse et le Seigneur ne doivent pas faire l'objet d'une causerie publique à plus forte raison d'une publication dans un site internet. Vous comprenez donc que ces genres de questions sont difficiles à éclaircir, car elles relèvent de la *"haqiqa"* (connaissance ésotérique) et celle-ci ne s'apprend pas dans les ouvrages, mais par contre, elle ne s'acquiert que par un perfectionnement spirituel. Seule la personne qui connaît la *"haqiqa"* est en mesure de comprendre certains secrets. Il

est unanimement reconnu que, « **Révéler des secrets de la *"haqiqa"* relève de la mécréance** ».

### **QUESTION 3 :**

***Est-ce que parmi les Prophètes, c'est seulement Seydina Insa qui bénéficie du "rouhoul houdoss" (Saint Esprit) ?***

### **RÉPONSE :**

Notre SEIGNEUR a fait bénéficier à tous les Prophètes du *"rouhoul houdoss"* (Saint Esprit), même si cet attribut, dans le Saint Coran, renvoie singulièrement à Seydina Insa. En effet, les âmes des Prophètes sont créées à partir de *'Al Haqiqatul mouhammadiyya*. Il en est de même pour celles des Saints.



**QUESTION 4 :**

***Est-ce que le disciple peut aller jusqu'à ce que son âme soit dissoute dans celle de son Guide et ainsi avoir les mêmes sensations que lui ?***

**RÉPONSE :**

De toute façon, ce n'est pas du tout facile. Vous savez, comme je viens de le dire tantôt à propos des Prophètes, les Saints de la sommité (*koummaloul awliyya*) sont dépositaires de certains secrets d'ALLAH. Le disciple véridique (*Aç siddiq*) qui remplit les critères et qui privilégie le SEIGNEUR sur sa propre personne, sur ses biens et sur sa famille peut accéder à la station de son guide. Mais, cela ne veut pas dire avoir les mêmes sensations, les mêmes connaissances et les mêmes visions ésotériques que lui. Pour que le disciple ait cela, il faut que leurs âmes soient par essence identiques. Si tel n'est pas le cas, le disciple ne pourra pas atteindre ce degré. Mais, s'il fait des efforts, il pourra accéder à la station du guide et être au même paradis que lui. En outre, le guide

lui fera connaître toute science ésotérique que son âme est capable de supporter.

**QUESTION 5 :**

***Est-il recommandé au disciple d'imiter son guide sur tous les plans ?***

**RÉPONSE :** Oui parfaitement, il est recommandé au disciple d'imiter son guide si ce dernier s'inscrit dans la voie de la droiture, celle tracée par le Prophète (P.S.L). En effet, il est recommandé d'imiter le Prophète (P.S.L). Car, le Saint Coran dit : « **Le Prophète est pour vous le meilleur modèle** ». On doit imiter le Prophète (P.S.L) dans sa façon de pratiquer l'Islam. Cependant, dans certains domaines il est interdit d'imiter le Prophète (P.S.L), car il bénéficie de certains privilèges et prérogatives d'ALLAH.

***Serigne Touba*** disait lui aussi : « ***Ne m'imiter pas dans certains domaines, car j'ai des prérogatives que***

***vous n'avez pas*** ». D'autres Saints disent aussi la même chose. Mais, on doit les imiter dans leur façon de pratiquer les cinq piliers de l'Islam. J'ai l'habitude de dire : « ***Faisons du Prophète (P.S.L) notre modèle, suivons-le pas à pas dans sa sunnah. Suivons aussi pas à pas Serigne Touba, car le suivre, c'est suivre la sunnah*** ». Serigne Touba dit à ce propos : « ***Espérer le Paradis sans adorer le SEIGNEUR conformément à la sunnah du Prophète (P.S.L), n'est que leurre !*** » Donc, tout musulman doit suivre scrupuleusement les enseignements du Prophète (P.S.L), comme tout adepte de la voie de Serigne Touba doit aussi suivre ses enseignements qui sont tous puisés du Saint Coran et de la tradition prophétique. Cependant, personne ne doit les imiter dans leurs attributions personnelles. En dépit de cela, il est regrettable de constater qu'aujourd'hui la plupart des mourides dépassent le cap de quatre femmes, sans aucune justification valable. Tout acte du majeur qui ne repose pas sur la connaissance de la *sharia* est blâmable. Beaucoup de gens imitent des choses sous prétexte que leurs parents le faisaient. Mais, connaissent-ils les raisons et

les motivations de leurs parents ? La plupart non ! Comme j'ai l'habitude de le raconter, il y avait du temps de Serigne Touba quelqu'un qui s'appelle Serigne Yéri Diakhaté. Lorsqu'il venait voir le Cheikh, il tournait autour de lui avec des pas de danses, ensuite, il lui faisait l'accolade avant de s'asseoir. Cette danse, agréée dans l'Islam, n'est pas comme on le fait aujourd'hui, il s'agissait de mouvements de pieds assez limités. Un jour, après qu'il eût fini de répéter la même scène, quelqu'un de l'assistance se leva pour l'imiter. Lorsqu'il leva le pied droit, Serigne Touba lui dit : « ***Si ton pied gauche rejoint l'autre, tu le poseras sur l'enfer*** ». Cette anecdote m'a été racontée par Serigne Moustapha Guèye Daara. Son école coranique se trouve derrière celle de Serigne Mor Mbaye Cissé à Diourbel. Je suis passé là-bas pour apprendre la science. Donc, cet homme voulut imiter ce dont il n'a aucune connaissance. Avant d'imiter quoi que ce soit, il faut d'abord en avoir une clairvoyance. Il y a des gens qui, les imiter, peut porter préjudice à celui qui le fait. Donc, la connaissance doit précéder tout acte, plutôt que les suppositions ou l'amusement. Un ami et parent à Serigne

Abdou Qadr Mbacké (quatrième khalife général des Mourides de 1989 à 1990) dont je connais le nom s'était marié à plus de quatre femmes. Lorsque le Khalife fut au courant de cet acte, il l'appela et lui dit : « **Si ce dont je suis informé te concernant est vrai, sache que j'ai rompu toute relation avec toi** ». L'homme, abattu, lui présenta ses excuses et Serigne Abdou Qadr lui dit : « **Conserve les quatre premières et répudie toutes les autres** ».

Et généralement, ceux qui s'adonnent à cette pratique essayent de la justifier, alors qu'il n'existe nulle part dans les écrits et paroles de Serigne Touba où le Cheikh la recommande encore moins la cautionne. Toutefois, si la personne reçoit ce privilège d'ALLAH, il lui revient le plein droit d'en jouir. Personne ne pourra s'y opposer. Mais, si cela s'avère faux, il rendra compte au SEIGNEUR. Ce que je recommande personnellement, c'est de faire précéder la science à tout acte. Quant au Saint, on doit l'imiter dans ses bonnes paroles et ses bons actes. Les épreuves que notre SEIGNEUR lui fait subir sont, pour ceux qui le suivent, un

exemple d'endurance face aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans leur quête de l'Agrément d'ALLAH.

*Qu'ALLAH nous accorde davantage la faculté d'écouter puis de suivre, qu'IL nous préserve de tout ce qui provoque SA colère en intentions, en paroles et en actes ; qu'IL nous oriente vers ce qui procure Son Agrément en intentions, en paroles et en actes ; qu'IL nous préserve de Satan, des entraves, des pièges, des malheurs et de toutes les calamités ; que nos actions cachées et visibles soient conformes à Son Agrément, IL peut bien le faire de par Sa Bonté, Sa Miséricorde et Ses Bienfaits, nous Le sollicitons. A tout instant, nous nous inclinons devant Sa Haute Majesté.*

## REPONSES DE CHEIKH AHMADOU MBACKE

### MAA-UL HAYAAT AUX QUESTIONS

DU 16 JUIN 2007



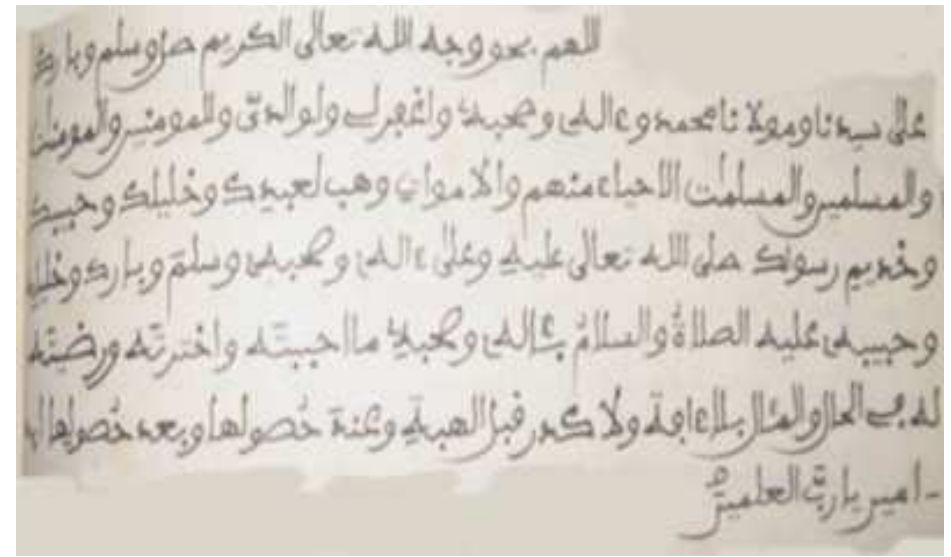
#### QUESTION 1 :

*Je sollicite auprès de vous des prières que je pourrais formuler à l'endroit de Serigne Touba (Khadimou Rassoul)*

#### RÉPONSE :

Cette question avait été posée à Serigne Touba lui-même de son vivant par un disciple. Serigne Touba lui répondit : « *celui qui veut prier pour moi, qu'il demande à notre SEIGNEUR de m'accorder ce qu'IL a choisi pour moi ici*

*bas et à l'Au-delà* ». Ainsi, il a écrit une formule de prière pour qu'on la récite pour lui. Elle se trouve dans le *recueil des correspondances et autres recommandations de Serigne Touba* que son fils Serigne Abdoul Ahad MBACKE (troisième khalife général des Mourides de 1968 à 1989) avait réuni et chargé à Serigne Abdoul Ahad fils de Serigne Souhaïbou de réécrire :



Essai de traduction : « *ALLAH, pardonne moi, ainsi que mes père et mère et tous les croyants et croyantes, les musulmans et musulmanes qu'ils soient vivants ou morts. Que TU gratifies Ton esclave, Ton ami qui T'aime et qui est le serviteur de Ton envoyé, le Prophète Mouhammad (P.S.L) et que Tu accordes éternellement à son ami et référence, le Prophète Mouhammad (P.S.L) de la bénédiction sur ce que TU as choisi et agréé pour lui ici bas et à l'Au-delà sans aucune tache ni ambiguïté avant, au moment et après que Tu le lui donnes. Amen* ».

L'autre question, très importante du reste, posée par ce disciple au Cheikh a été : « *qu'elle est véritablement la meilleure voie de l'aspirant vers ALLAH ?* »

En résumé, Serigne Touba lui répondit : « **Suivre son guide sans aucune arrière pensée en ce qui concerne ses paroles et ses actes** (le véritable guide a la possibilité de lire sur la Tablette Gardée où sont consignées toutes choses. Et généralement, toute chose a une cause que le véritable guide perçoit à la Tablette Gardée. Donc, le disciple

qui n'a pas la faculté de voir la Tablette Gardée doit toujours s'abstenir de faire des critiques (même dans son cœur) à l'endroit de son guide, même s'il ne comprend pas son acte) ; **avoir des pensées positives sur tout ce qui a trait à lui ou qui provient de lui ; suivre ses recommandations sur ce qui est latent comme sur ce qui est patent** (à chaque fois que le guide donne une recommandation, le disciple doit immédiatement s'atteler à l'accomplir en ayant en tête que son salut est dans l'exécution de celle-ci) ; **se détourner de tous ses interdits sur ce qui est caché comme sur ce qui est visible** (à chaque fois que le guide interdit quelque chose, le disciple doit ipso facto s'en détourner en ayant l'intime conviction que sa damnation est dans l'exécution de cette interdiction) ; **avoir de bonnes règles de conduite sur ce qui est apparent comme sur ce qui est dissimulé en s'écartant de toute pensée, de toute parole et de tout acte inutile ; ainsi que d'autres choses encore** (que le Cheikh n'a pas énuméré ici, mais dans d'autres écrits : voir sermons "Nahjou" ou "les chartes du disciple") ».

## **QUESTION 2 :**

***J'ai remarqué que très souvent dans le Saint Coran que samiihane (l'Audiant) précède bassiirane (le Voyant). Pourquoi cela ?***

**RÉPONSE** : Cela relève simplement de la Volonté de notre SEIGNEUR (que SA Grandeur soit exaltée). Ce qu'il faut noter, c'est que l'Audition (l'Ouïe) de notre SEIGNEUR est différente de celle des êtres humains ; il en est de même de Sa Vue. En effet, l'Audition (l'Ouïe) de notre SEIGNEUR n'est limitée ni dans le temps ni dans l'espace. D'ailleurs, la faculté d'entendre et de voir des Hommes découle de l'Audition (l'Ouïe) et de la Vue de notre SEIGNEUR. Par exemple, la vue de l'Homme ne peut pas percer un corps opaque tandis que Celle de notre SEIGNEUR est sans limite. Un jour, des maures discutaient à propos du verset « **ALLAH est avec nous** ». Ils voulaient savoir comment notre SEIGNEUR est avec les Hommes ? Chacun faisait reposer son argumentaire sur des écrits. Certains sur ceux de Cheikh

Ahmed Tidiane, d'autres sur ceux de Imam Ghazali et d'autres encore sur ceux de Cheikh Abdou Qadr Jeylani. Lorsqu'ils sollicitèrent arbitrage auprès de Serigne Touba, le Cheikh leur écrivit des lettres. D'ailleurs, certaines de ces lettres écrites de la propre main de Serigne Touba sont avec moi. Il leur dit : « **la différence se situe à votre niveau et non au niveau de ces trois Saints dont vous convoquez les écrits. Sachez que polémiquer sur les attributs d'ALLAH conduit à la dégradation de la foi. Celui qui méconnaît notre SEIGNEUR ne peut pas comprendre comment IL est avec es créatures** ». Mais, avant de leur dire cela, il a tenu à préciser : « **C'est le Prophète (P.S.L) lui-même qui m'a donné cette réponse que je vous donne ici** ». Il donna également des conseils et des correctifs à chacun d'eux par rapport à son argumentaire.

### **QUESTION 3 :**

*Entre celui qui vient de se convertir à l'Islam et celui qui était déjà musulman, lequel est plus élevé en grade auprès de notre SEIGNEUR ?*

**RÉPONSE** : Celui Qui vient d'embrasser l'Islam peut être plus élevé en station que celui qui est déjà musulman et vice versa. En effet, le Prophète a dit : « **La conversion à l'Islam absout tous les péchés antérieurs** ». Si la personne commettait des meurtres, consommait de l'alcool ou faisait les plus grands péchés, tout cela sera absout le jour même où il prononce la *shahada*. Elle sera exempte de tout péché à l'instar d'un nouveau-né. Vous voyez donc que ce nouveau converti n'est pas au même niveau que le musulman qui a déjà à son compte des péchés. Le premier a plus de bienfaits que le second. En revanche, celui qui est déjà dans l'Islam et qui observe ce qu'ALLAH a agréé en intentions, en paroles et en actes est plus élevé en grade que le nouveau converti.

### **QUESTION 4 :**

*D'où proviennent les races et les langues ?*

### **RÉPONSE** :

Les races et les langues viennent toutes de notre SEIGNEUR (que SA Grandeur soit exaltée). Mais, comment se fait-il que nous soyons tous issus du même père et de la même mère (Adam et Eve) et que nous ayons différentes langues et différentes races ? Cette question est pertinente à plus d'un titre. La réponse est que les différences constatées au sein des groupes humains sont une preuve, parmi tant d'autres, de l'Omnipotence de CELUI qui les a créés ainsi. IL le dit d'ailleurs dans le Saint et Noble Coran : « **Fait partie des miracles de notre SEIGNEUR, la différence de races et de langues entre les Hommes** ». Méditer sur cela rapproche davantage le croyant de son SEIGNEUR. Il faut noter qu'il existe au sein de l'humanité un brassage linguistique et un métissage racial. Aucune langue n'est l'apanage d'un groupe social. Par le brassage, la personne



peut assimiler parfaitement la langue d'un autre groupe social dont elle est étrangère. Par exemple un wolof qui vit en pays *sereer* peut finir par se rattacher au groupe comme s'il en était une partie intégrante. Il assimile et la langue et la culture. Il peut en être de même pour le *sereer* qui vit en terre wolof. Je me rappelle lorsque nous étions à l'école coranique, dans les *daaras* de Serigne Saliou Mbacké, il y avait un élève parmi nous du nom Bada Seye qui s'était perdu en pays *sereer*. Lorsqu'il fut retrouvé quelques années plus tard, il ne parlait plus wolof tellement il avait assimilé la langue *sereer*. On rencontre ce phénomène dans tous les autres groupes sociaux ou ethnies comme les *hal pulaars*, les *socés*, les *malinkés*, les *joolas* etc. Il en est de même pour les langues étrangères. Vous pouvez voir un émigré sénégalais qui n'a aucun parent italien, qui n'a jamais appris l'italien et qui pourtant la manipule avec facilité. Vous savez aussi qu'il y a des américains et des japonais qui parlent le *sereer* ou le wolof parfois mieux que le *sereer* d'origine et le wolof. Cela veut dire en résumé que la langue et la race n'ont

pas de frontières. Leurs variétés est une preuve encore une fois de l'Omnipotence et de la Sagesse de notre SEIGNEUR.

#### **QUESTION 5 :**

***Le mouride qui a rencontré un véritable guide doit-il se préoccuper seulement de son perfectionnement spirituel au lieu de chercher à convaincre d'autres personnes pour les amener auprès de son guide ?***

**RÉPONSE** : Celui qui a rencontré une source d'eau et qui est en train de se laver doit se préoccuper d'abord de sa propreté. Comme le disait Seydina Insa : « **Sois d'abord convaincu avant de convaincre les autres !** » Mais, la purification de son cœur n'interdit aucunement à la personne, à chaque fois que l'occasion se présente, d'indiquer la source à des gens qui s'efforcent de se purifier. Donc, en même temps que l'individu se purifie, il peut aussi aider d'autres à se purifier. C'est comme quelqu'un qui va voir le



médecin pour se faire consulter. Après diagnostic clinique, le médecin décèle une ou plusieurs maladies et prescrit une ordonnance. Le patient prend les médicaments, comme indiqué par le médecin et des sent de nettes améliorations dans son état de santé. Il peut, si quelqu'un lui fait part des mêmes symptômes, lui indiquer le médecin.

**QUESTION 6 :**

***Un jour, j'étais en route en compagnie de certains de mes condisciples et à l'heure de la prière, nous nous arrêtâmes à une mosquée. Mais nous constatons que dans cette mosquée, à la place de l'appel du muezzin, on tape trois fois sur un tambour placé devant la porte. Je demande ce qu'en dit l'Islam.***

**RÉPONSE :** La tradition prophétique recommande l'appel du muezzin à la prière (*l'Azan*). Il en est de même pour ce qui est des enseignements de Serigne Touba et de tous les

Saints. Dans l'ouvrage intitulé '*Mouhadimatil izziyya*', il est recommandé à celui qui est seul en pleine brousse de faire l'appel avant la prière, même s'il lui est sûr que personne ne répondra. En effet, les animaux et les végétaux témoigneront au Jour du Jugement Dernier de cet appel, ce qui est un bienfait pour lui. Vous savez que nous vivons dans une époque difficile où il y a de très nombreuses innovations dans l'Islam. Mais, ce qui est le plus important pour la personne, c'est qu'elle soit en mesure de discerner le vrai du faux, le bon du mauvais, l'agréé du prohibé. Malgré cela, vous pouvez bel et bien prier dans cette mosquée, si et seulement si leur manière de prier est conforme à celle reconnue par l'Islam. Ce sont donc ces gens-là qui ont transgressé la *sunnah* du Prophète, car un tel acte ne se trouve pas dans la tradition prophétique encore moins dans les écrits des Hommes de DIEU.

Sachez aussi que nous sommes arrivés à l'époque dont parlait le Prophète ; une époque où celui qui tient à sa religion sera comparable à celui qui tient entre ses mains des

braises. Il est à constater que ceux qui appellent les gens vers la débauche sont plus suivis que ceux qui les appellent vers la droiture. Pour autant, ceux qui sont sur le chemin droit doivent bien s'y maintenir, car « **celui qui agit en bien le fait à son profit. De même, celui qui agit en mal ne le fait qu'à son détriment** ». « **La bonne action ne profite aucunement à notre SEIGNEUR. De même, la mauvaise action ne Lui nuit en rien** ».

Sérigne Touba disait aussi : « **éviter les polémiques. Si vous êtes dans le chemin de la vérité, suivez-la et gardez le silence. Si vous n'y êtes pas, alors retournez-y** ». Donc, maintenons-nous sur le chemin droit et persévérons. Quiconque a de mauvaises intentions, de mauvaises paroles et de mauvais actes à notre égard, ayons à son égard de bonnes intentions, de bonnes paroles et de bons actes tout en sachant que la vie sur terre est très éphémère. La véritable vie, c'est celle de l'Au-delà.

A celui qui nous prive, donnons lui le meilleur de nous.

A celui qui rompt le lien avec nous, rétablissons-le.

*Qu'ALLAH nous accorde davantage la faculté d'écouter puis de suivre, qu'IL nous préserve de tout ce qui provoque SA colère en intentions, en paroles et en actes ; qu'IL nous oriente vers ce qui procure Son agrément en intentions, en paroles et en actes ; qu'IL nous préserve de satan, des surprises, des pièges, des malheurs et de toutes les calamités ; que nos actions cachées et visibles répondent à SON Agrément, IL peut bien le faire par SA Bonté, SA Miséricorde et SES Bienfaits, nous LE sollicitons. A tout instant, nous nous inclinons devant SA Haute Majesté.*

## **REPONSES DE CHEIKH AHMADOU MBACKE**

### **MAA-UL HAYAAT AUX QUESTIONS**

**DU 24 JUIN 2007**



#### **QUESTION 1 :**

*Je voudrais savoir si les Chefs d'Etat peuvent être considérés comme "amiir al mouminin" (commandeur des croyants).*

#### **REPONSE**

Seydina Omar ibn Khatab (deuxième Calife de l'Islam) fut le premier à avoir porté le titre d' "amiir al mouminin" (commandeur des croyants). Quant à Seydina Abou Bekr, on l'appelait "khalifatu rassoulilaahi" (le Calife du Prophète d'ALLAH). Le commandeur des croyants est le Chef suprême de la communauté musulmane.

La communauté musulmane avait désigné Abou Bekr comme le successeur du Prophète (P.S.L) en concluant avec lui le pacte d'allégeance, comme l'avaient fait les compagnons avec le Prophète (P.S.L). Toutefois, l'influence du commandeur des croyants peut ne pas couvrir l'ensemble de la communauté musulmane mais une partie importante est sous son autorité. Par contre, un chef d'Etat ne peut pas être considéré comme un commandeur des croyants car tout le pays est sous son autorité, les musulmans comme les non musulmans.

#### **QUESTION 2 :**

*Je voudrais savoir si l'Islam autorise à l'Imam de faire le sermon (qutba) qui précède la prière du vendredi dans une langue autre que l'Arabe. Car il paraît qu'il y a un hadith qui dit que tout acte d'adoration, effectué autrement que de la manière dont le pratiquaient les hommes de BADR, n'est pas accepté par notre Seigneur.*

## **REPONSE**

Faire le “*qutba*” de la prière du vendredi dans la langue qui est à la portée de tous les fidèles est une obligation ; que ce soit en Arabe, en Wolof, en Pulaar... L'essentiel, c'est que le sermon soit accessible à tous les fidèles musulmans, qu'il soit en français ou en anglais. En effet, dans la religion, tout acte d'adoration a un historique. Pour la prière du Vendredi, elle prend son origine des assemblées que le Prophète (P.S.L) tenait régulièrement dans son domicile pour rappeler à ses compagnons leurs obligations envers leur Seigneur mais aussi à l'égard de leurs semblables.

Avec la montée en puissance de l'Islam, sa maison n'était plus en mesure de contenir les nombreux fidèles qui venaient de partout. C'est ainsi que le Seigneur lui donna l'ordre d'appeler les musulmans à la prière du vendredi, qui devient alors une obligation mais aussi un moment de retrouvailles pour tous les musulmans, pour qu'ils puissent se rappeler les recommandations du Seigneur (Que Sa

Grandeur soit exaltée) car l'être humain est de nature oublieuse. Donc, le “*qutba*” de l'Imam relève d'une importance capitale pour la prière du vendredi et sans lui, la prière du vendredi ne serait d'aucune utilité. Le “*qutba*” perdrait aussi de son utilité si le fidèle n'arrive pas à comprendre le message qu'il véhicule. Le Prophète (P.S.L) le faisait en arabe parce qu'il était arabe, son public comprenait l'arabe et le Saint Coran est aussi écrit en arabe.

Pour que les fidèles comprennent le message véhiculé à travers le “*qutba*”, l'Imam doit impérativement le faire dans la langue qui est à leur portée. Toutefois, il peut exposer en premier lieu la version arabe comme le préconise la tradition. Dans le sermon, il est aussi recommandé à l'Imam de tenir compte de l'actualité.

De très nombreuses personnes se versent dans un radicalisme trop exagéré en prétextant que le Prophète (P.S.L) n'a jamais fait de sermon dans une langue autre que l'arabe. C'est pour cette raison, selon elles, que le sermon doit toujours se faire en arabe. Ceux qui disent cela semblent

perdre de vue le fait que beaucoup de pratiques soient adoptées après la disparition du Prophète (P.S.L). Il ne les a jamais faites de son vivant. On peut citer en exemple, la collecte des hadiths et le rassemblement du Saint Coran sous forme de Livre, entre autres.

Donc, cette thèse n'est pas fiable car il suffit tout simplement d'être clairvoyant pour trancher par rapport à cela, bien que la Religion ne repose pas toujours sur la raison. Dans ce sens, Seydina Abou Bekr avait dit : « *la religion ne repose pas sur le bon sens* ».

Tout un chacun sait pertinemment qu'il tire plus de profit d'un sermon dont il comprend la langue utilisée que sur celui prononcé dans une langue qu'il ne comprend pas. L'Imam qui fait le sermon de la prière du vendredi en ne tenant pas compte de la compréhension de ceux qui l'écoutent ne contribue pas à la diffusion des enseignements de l'Islam. En effet l'Islam ne pourra se répandre à travers le monde qu'à condition que les Imams tiennent des discours que les fidèles peuvent comprendre.

A mon avis, cela est une obligation pour tous les Imams. Ils peuvent prononcer le sermon en Arabe, mais il est impératif de le traduire pour que la plus grande partie de l'assistance puisse comprendre le message qui y est véhiculé.

### **QUESTION 3 :**

***Quelle est la position de l'Islam concernant la contraception ?***

### **REPONSE**

L'utilisation des moyens contraceptifs pour préserver la santé de l'enfant ou celle de la mère est autorisée par l'Islam. Par contre, la contraception est bannie si l'objectif visé par le couple est seulement d'avoir plus de plaisir, de se divertir et de suivre ses propres passions.

#### **QUESTION 4 :**

- 1.) Je voudrais savoir les diverses stations que traversent les hommes de Dieu avant d'accéder à l'Enceinte scellée de notre Seigneur et comment l'accès à ces stations se manifeste sur eux.**
- 2.) Je voudrais aussi des éclaircissements à propos des termes "fanaa" et "baqaa".**

#### **REPONSE**

1. Il y a certaines stations sur lesquelles on peut discuter et apporter des éclaircissements. Par contre, d'autres ne peuvent pas faire l'objet d'explications, seul celui qui y accède est en mesure de savoir comment elles se manifestent.

"**Al mourid**" (l'Aspirant) est le premier stade que l'individu doit franchir. Suite à de profondes méditations sur sa personne et sur ce qui l'entoure, l'individu finit par avoir la certitude que tout ce qu'il voit émane de Notre Seigneur, Le

TOUT HAUT, Le MAJESTUEUX. Après ce stade de *mourid*, il lui faut impérativement un guide qui va lui montrer le chemin qui le conduit vers ce à quoi il aspire, c'est-à-dire l'Agrément éternel de Son Seigneur. En compagnie de son guide et faisant preuve de fidélité, le disciple aura à traverser plusieurs étapes. Mais il lui faut, au préalable, remplir les quatre principes qui régissent ce compagnonnage :

- 1. N'aimer le guide que pour la Face de Dieu ;**
- 2. Se conformer à ses recommandations ;**
- 3. Se départir de ses propres choix et préférences pour se parer de ceux de son guide ;**
- 4. Ne point douter de lui.**

Si le disciple parvient à remplir ces quatre principes, qu'il sache qu'il a commencé à faire des progrès.

En arabe le mot "**haal**" signifie un état temporaire tandis que le mot "**maqama**" traduit un état constant, mais ils ont des similitudes car le "**maqama**" arrive suite à un cycle de "**haal**" permanent et répétitif. En guise d'exemple de "**haal**", le fait d'éprouver parfois une forte envie de faire du bien ou de

ressentir du plaisir dans les actes d'adoration. Si l'individu arrive à éprouver constamment ces sensations, elles se traduisent finalement en "*maqaama*". Progressivement il passe de "*haal*" en "*haal*". A chaque fois qu'il parvient à convertir un "*haal*" en "*maqaama*", d'autres "*haal*" lui viennent encore, lui annonçant ainsi un nouveau "*maqaama*" à atteindre. C'est un long processus. En effet de "*nafs-ul ammaara*" à "*nafs-ul kaamila*" chaque étape se manifeste par des "*haal*".

A "*nafs-ul ammaara*" (l'âme pécheresse), l'individu est atteint des vices tels que l'orgueil, l'ostentation, le mensonge, la calomnie etc. Son âme l'incite à cette vie terrestre et à la mauvaise action. S'il dépasse "*nafs-ul ammaara*", il arrive à "*nafs-ul lawaama*" (l'âme réprimante). Il ne s'est pas complètement départi de ses vices, mais leur intensité a diminué car il commence à reconnaître que ce qu'il faisait n'était pas agréé par le Seigneur, que la vie d'ici-bas est très éphémère, que Satan ne cesse de lui tendre des pièges pour qu'il le rejoigne en enfer et que les plaisirs terrestres ne le

mèneront que vers des malheurs et des souffrances éternels. Contrairement à "*nafs-ul ammaara*" où l'âme éprouve du plaisir dans la mauvaise action, à "*nafs-ul lawaama*", la personne regrette douloureusement le péché à chaque fois que Satan le pousse à le commettre, car son âme renferme de la LUMIERE DIVINE. Si l'individu dépasse ce stade, il arrive à "*nafs-ul mutma-inna*" (l'âme apaisée). Ici, il parvient à préserver ses membres et organes des interdits mais son cœur ne s'est pas complètement débarrassé des vices car il peut lui arriver de faire des actes ostentatoires. Ainsi son âme passe progressivement à "*nafs-ul mulhama*" (l'âme inspirée), à "*nafs-ul raadiya*" (l'âme satisfaite) jusqu'à "*nafs-ul kaamila*" (l'âme parfaite).

Il y a aussi d'autres noms qu'on donne à ces divers états de l'âme tels que "*Al hawfou*", "*Al rajaa*", "*Al mahabba*", "*Al habdou*" et "*Al bastou*". Mais ces divers états peuvent être rassemblés en trois grands stades : "*Hilmul yaqiin*", "*haqul yahiin*" et "*Haynoul yaqiin*".

- **“Hilmul yaqiin”** : C’est le stade où tu as la science certaine sur l’existence de notre Seigneur, tu ne doutes plus de Son Existence.
- **“haqul yaqiin”** : C’est le stade où, à force d’adorer notre Seigneur, tu arrives à LE ressentir dans ton âme, car Notre Seigneur n’est pas visible à l’œil.
- **“Haynoul yaqiin”** : C’est le stade où tu vois notre Seigneur en toute chose et en tout individu.

2. **“Fanaa”** et **“baqaa”** ne sortent pas non plus de ces trois stades. En effet, si l’individu, de par l’amour qu’il voue à Son Seigneur (Que Sa Grandeur soit exaltée) s’est engagé sur la voie de la crainte révérencielle en préservant son cœur, ses paroles et ses actes de toute prohibition, son âme sera habitée par la LUMIERE Divine provenant des efforts qu’il fait envers LUI. Cette LUMIERE va davantage purifier son âme et plus l’âme est pure, plus elle s’élève dans les Royaumes de Notre Seigneur. De même, elle va se départir de plus en plus de tout ce qui a trait au bas monde, à l’âme charnelle, aux plaisirs profanes et à Satan. C’est la raison pour laquelle, notre Seigneur dit dans le Saint Coran à la Sourate 95 (LE

Figuier, verset 4) : « **Oui Nous avons créé l’homme dans la forme la plus parfaite** ». Notre Seigneur a créé l’Homme en tant que âme, mais aussi en tant que LUMIERE. Le tout, sous une enveloppe corporelle faite d’eau, d’argile lui donnant ainsi une nature humaine et bestiale. De ce fait, l’Homme peut s’élever à un niveau supérieur à celui des Anges car lors du voyage nocturne aux cieux, l’Ange GABRIEL s’est arrêté au septième ciel à **“Sidratoul Mountaha”** (le lotus de la limite) tandis que le Prophète (P.S.L) est allé jusqu’à l’Enceinte scellée (**“Jabaroot”**) de notre Seigneur de par une nature autre qu’humaine. En réalité, il (P.S.L) s’est séparé de sa nature humaine lorsqu’il fut arrivé au premier ciel et s’est paré de celle angélique jusqu’au septième ciel à **“Sidratoul Mountaha”** où il prit sa forme originelle pour pouvoir accéder au Royaume Céleste car aucune autre forme ne peut accéder à ce Royaume.

En résumé, plus l’individu s’efforce de s’opposer à son âme charnelle, plus son âme devient pure et davantage il s’approche de son Seigneur. Il atteindra des stades où le bas



monde, Satan, les plaisirs profanes et l'âme charnelle ne peuvent plus le nuire et il se sépare définitivement d'eux.

C'est cet état sublime de l'âme qu'on appelle "*Al fanaa*" car son cœur s'est entièrement vidé de tout ce qui n'est pas DIEU. "*Al fanaa*" et "*Al baqaa*" sont très similaires car à ces stades, il ne reste plus dans le cœur de celui qui les atteint, rien d'autre que notre Seigneur.

A ce stade de "*Al fanaa*" l'individu est complètement coupé de la vie car il mène des méditations si profondes, à tel point qu'il "perd ses facultés sensorielles". Il devient insensible à la douleur, à la fraîcheur, à la chaleur... Il ne voit que Notre Seigneur en toute chose car il ne ressent, ne parle et ne voit que LUI. C'est pour cette raison que certains hommes de Dieu, une fois aux stades "*fanaa*" et "*baqaa*" tiennent des propos qui dépassent l'entendement humain car ils extériorisent la LUMIERE DIVINE qui est en eux. En effet, un homme de Dieu (Hallaj) est allé jusqu'à dire : « **Je suis la Vérité** ». Un autre dit encore : « **Le porc comme le chien et toutes les autres espèces sont Notre Seigneur** ». En fait,

c'est à cause des secrets qui se réveillent dans leur âme, qu'ils tiennent ces propos car l'âme a retrouvé sa forme initiale et originelle, de par sa pureté et sa sainteté. C'est pareil pour Serigne Touba lorsqu'il affirmait qu'il a adoré Notre Seigneur des milliers et des milliers d'années durant avant la création d'Adam. Cela peut paraître très étonnant pour celui qui n'est pas initié à la "*haqiqa*" d'autant plus que Adam est la première créature humaine à vivre sur terre. Mais, notre Seigneur a créé l'âme des milliers et des milliers d'années avant de créer Adam. Donc c'est l'âme de Serigne Touba qui adorait notre Seigneur avant la création d'Adam. Il en est de même lorsqu'il affirmait : « **Mon Seigneur a "dissout" ma vie dans la Sienne** ». Il n'y a rien de plus étonnant que cela et on a l'impression que sa vie sur terre est éternelle comme celle de notre Seigneur. Mais en réalité il fait toujours allusion à son âme.

A ce stade de "*baqaa*" l'individu bascule vers ce qu'on appelle "*Al Moushahada*", c'est-à-dire, il connaît le destin de chaque individu qui se présente devant lui. On appelle cela

“*Këshfu*“. A chaque fois qu’un individu se présente devant lui, il voit, de sa naissance jusqu’à l’instant où il parle avec lui, tous les actes que cet individu a effectués par ses différents membres et organes. Cela peut paraître très étonnant au profane. En réalité, la personne qui a le “*Këshfu*“ n’a plus de barrières sur ce qui est caché aux autres et il connaît toutes les actions des Hommes. Mais, de par sa sagesse et sa maturité spirituelle, il a l’air de ne rien connaître et se comporte comme les autres. Il se renseigne sur toute chose avant d’agir alors qu’en réalité il la maîtrise parfaitement. En fait, c’est une faveur de Notre Seigneur à son égard, mais il ne s’en sert pas le plus souvent. Certains, de par leur grade, peuvent connaître ces secrets à partir de la Tablette Gardée (“*Lawhoul mahfouz*“) où est mentionné le destin de chaque individu, d’autres à partir de la Tablette qu’on appelle “*iliyin*“ où sont inscrits les noms de tous ceux qui iront au Paradis et l’action qui les y conduira ou à partir de la Tablette qu’on appelle “*sidjiin*“ où sont mentionnés les noms de tous ceux qui iront en Enfer et l’acte qui les y conduira. Mais, celui qui lit la Tablette Gardée est plus élevé

en grade car tout ce qui se trouve sur “*iliyin*“ et sur “*sidjiin*“ se trouve également sur elle. Donc cette Tablette est la plus complète. Le destin de chaque individu y est mentionné : avant sa naissance, tout son séjour sur terre et sa demeure finale à l’Au-delà.

Beaucoup d’autres secrets tels que “*Siroul massoun*“ se découvrent aussi à ce stade de “*baqaa*“ mais les niveaux et les stations diffèrent. En fait, il y a des hommes de DIEU qui sont à des stations où il leur est permis de riposter si quelqu’un leur cause du tort sans pour autant qu’on leur demande des comptes. Par contre, d’autres n’en ont pas le droit. Et pourtant, ces deux attitudes qui semblent antagonistes, démontrent une fois de plus, la maturité spirituelle de ces hommes de DIEU. En effet, il y a certains chez qui la clémence prédomine, chez d’autres l’intransigeance et chez d’autres encore tous les deux. C’est ce qu’on appelle en d’autres termes “*jalaaf*“, “*Jamaaf*“ et “*kamaaf*“. Le Prophète (P.S.L) en est un exemple, bien qu’il soit le plus parfait des créatures, il ne faisait pas montre de

clémence lorsqu'il fallait exécuter les coupables, il laissait tomber la sentence sur eux.

Les secrets des Hommes se dévoilent d'une manière impressionnante à l'individu qui a le "Këshfu". Mais, il atteint une telle maturité que cela le laisse indifférent. C'est comme l'indifférence que nous avons à l'égard des animaux lorsqu'on les aperçoit dans la rue ou qu'on les voit s'accoupler. Tous les hommes de DIEU n'ont pas le même degré de "Këshfu". Il y a certains à qui le Seigneur a dévoilé l'ensemble des secrets qu'un être humain est en mesure de découvrir alors que d'autres n'ont pas ce privilège. Mais cette étape de "Këshfu" renferme beaucoup de dangers, car Satan ne cesse de tendre des pièges à ceux qui l'ont atteint.

Celui qui est réellement à ce stade de "baqaa" ne se fonde pas sur des rêves ou des procédés, mais les secrets se dévoilent à lui comme s'il était en état de veille. Mais aucune personne ne peut accéder aux faveurs de Notre Seigneur, sans au préalable se départir de l'ensemble des vices du cœur. Ce qui te certifie que tu n'es pas dans des

leurres, c'est le fait de ressentir en toi que tu t'es complètement départi de l'orgueil, de l'ostentation, de la calomnie, de la jalousie, de dire des contrevérités etc. Tu arriveras au stade où tu auras la certitude que tu n'aimes rien d'autre que Notre Seigneur. Il te sera égal dans ton cœur l'or, le diamant et la motte de terre. De même, le fait qu'on te fasse des louanges ou qu'on te dénigre, que les gens viennent ou se détournent de toi, qu'on t'octroie des faveurs ou qu'on t'en prive sont tous pareils à ton niveau.

#### **QUESTION 5 :**

***Comment le disciple peut-il savoir qu'il fait des progrès ?***

#### **REPONSE**

Le disciple progresse s'il ressent qu'il se départit petit à petit des vices du cœur. En effet, chaque disciple est en mesure de savoir s'il fait des progrès ou non. S'il rencontre un véritable homme de DIEU et se soumet à ses

recommandations tout en s'écartant de ses interdits, il doit impérativement ressentir un raffermissement de sa foi et une augmentation de son amour vis-à-vis de son Seigneur. C'est comme un patient, il doit nécessairement sentir une amélioration de son état de santé au fur et à mesure qu'il prend ses médicaments. D'habitude, le patient constate sa guérison bien avant que le médecin la lui confirme. En effet, c'est le disciple qui ressent en premier une amélioration de sa foi, même si le guide le sait parfaitement, mais il le laisse la découvrir lui-même. En fait s'il se conforme aux recommandations de son guide il va constater, sans pour autant qu'on le lui dise, qu'il se départit progressivement de l'orgueil, de l'ostentation, de la calomnie, de la jalousie etc. Il devient ainsi indulgent et tolérant. En somme, il va constater qu'il se départit de plus en plus des mauvais comportements et se pare davantage de nobles qualités.

*Qu'ALLAH nous agrée et vous agrée*